23e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 14 — 4 AVRIL 1901
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

Le cardinal Pie

(DEUXIÈME ARTICLE)

SOMMAIRE. — I. Le panégyrique de Jeanne d'Arc. — II. Vicaire général. Prédications. Panégyrique de saint Louis. L'arbre de la liberté. — III. Le Carême de 1849 sur la propriété. — IV. Evêque malgré lui. Le président de la République et Mgr Pie. — V. Les conseils de M. Lecomte. Le sacre et la Lettre pastorale de prise de possession. Discours d'adieux à Notre-Dame de Chartres. « La mère de l'Evêque. »

Nous avons assisté à l'éclosion et à la formation de ce génie tranquille et pénétrant qui deviendra le cardinal Pie. Il ne néglige rien, il ne perd pas une précieuse parcelle de ce temps que Dieu nous mesure et dont nous aurons à rendre compte. Jeune encore, il jouit d'une autorité qu'il n'a point recherchée et qui a franchi déjà les frontières de son diocèse, puisqu'en 1844 on le prie de prononcer à Orléans le panégyrique traditionnel de Jeanne d'Arc.

I. — Ce discours solide, élevé, théologique surtout, apportera la première consécration à sa gloire naissante.

C'est le 30 mars seulement qu'il en est touché, et l'on sait que la fête se célèbre à Orléans le 8 mai. Ce sujet est passionnant. Il s'agit d'une humble vierge des champs, mais d'une figure surnaturelle, étonnamment pure et vaillante, favorisée d'apparitions miraculeuses, et douée d'autre part d'intuitions militaires qui ont fait l'admiration des grands capitaines ; d'une figure unique dans l'histoire, comme la France est unique parmi les peuples. Tout d'abord, suivant son don personnel et ses tendances affirmées, l'abbé Pie se demande quels enseignements jaillissent pour son temps de la vie de Jeanne d'Arc et si cette vie admirable a été bien comprise. Aussitôt il s'éprend de la comparaison saisissante qui s'impose entre l'histoire d'Israël et celle de la France, ces deux peuples de Dieu qui suivent les mêmes errements, subissent les mêmes châtiments et reçoivent la vocation de transmettre la vérité, de la faire briller dans le monde.

L'épopée militaire de Jeanne le touche moins que son martyre. « Jeanne d'Arc, bras de Dieu qui renverse les ennemis de la France ; Jeanne d'Arc, victime qui désarme le bras de Dieu, » voilà les deux idées qu'il développe dans son discours, mais la seconde surtout le charme et il se complaît à l'exposer en une langue doctrinale qui n'en atteint pas moins les sommets de l'éloquence.

Pour la première partie, il emprunte la plume de M. Lecomte, son vénéré maître, qui possède une flamme plus intense d'enthousiasme. « C'est M. Lecomte, dit Mgr Baunard, qui a tracé, dans huit grandes pages de sa main que nous avons sous les yeux, le portrait de la bergère et celui de l'héroïne, » et encore que le jeune orateur en ait fondu les teintes avec les siennes, celles du maître s'accusent et dominent :

« Dans la solitude de ce riant vallon qu'arrose la Meuse, sur l'herbe émaillée des prairies, à l'ombre des saules et des hêtres, alors que ses mains portaient la houlette ou tournaient les fuseaux, sous les ailes d'une mère chaste et pieuse qui, en mêlant les caresses à la leçon, lui avait appris pour toute science à invoquer ce Père des hommes qui est aux cieux, à saluer avec l'ange la Vierge pleine de grâce, les commencements de Jeanne la bergère étaient heureux. Dès ses plus jeunes années, elle fut immaculée dans sa voie ; l'exquise sensibilité de ce cœur si tendre ne s'épancha jamais que sur des objets innocents ou sacrés, comme ces fontaines qui n'égarent jamais hors de leur lit leurs ondes limpides... Jamais jeunesse ne fut plus pure et plus fervente : innocence de la vie pastorale, paix, silence des vallons, douceur du toit maternel, air embaumé de la maison de Dieu, parfums des campagnes, *saintes joies de son matin*, vous ne sembliez guère annoncer *les pleurs du soir douloureux de sa vie...* » (Ps. XXIX, 6).

Puis c'est son « brillant midi » qu'il décrit :

« Brave comme l'épée, elle est pudique comme les anges. » « Soyez béni d'avoir fait Jeanne si belle, si sainte, si immaculée ! » Et il la suit à la cour, parmi les camps, à travers ces victoires merveilleuses qui glorifient et sauvent la France. Toutefois il se garde de jeter l'insulte à l'Anglais, « notre voisin, et aujourd'hui notre allié. » — « Quand je n'aurais pas appris, avec Bossuet, dit-il avec une délicatesse qui fut appréciée, que les habitants de cette île, la plus célèbre du monde, tirent leur origine des Gaules, et que quelques restes du sang de nos pères coulent encore dans leurs veines, le prêtre français pourrait-il oublier l'hospitalité si empressée que lui offrit, aux jours de ses malheurs, cette terre d'où les saines croyances avaient pu s'enfuir, mais où les sentiments généreux ne s'étaient pas éteints ? »

Pour la France, « le royaulme de Jésus-Christ » suivant le mot de Jeanne, l'Angleterre fut « pendant plusieurs siècles », dans le plan divin, le rival nécessaire, le providentiel ennemi, l'instrument permanent des justices de Dieu, comme l'Idumée et l'Egypte pour Israël.

Mais il s'empresse vers la seconde partie ; il s'y élève comme dans le ciel de ses idées. On s'est demandé, dit-il, si Jeanne après le sacre de Reims ne *devait* pas reprendre le chemin de son hameau et de sa chaumière. C'était la doctrine dominante alors en France et depuis longtemps. Les siècles précédents n'ont pas compris Jeanne, et le dix-huitième l'a laissé outrager, avilir. Ce n'est pas sans fierté que nous pouvons affirmer que notre temps n'eût pas applaudi à ces basses insultes et ne les eût pas tolérées. Sous cet angle du moins nous valons mieux que nos ancêtres. On caressait toutefois encore vers 1840 cette pensée terre à terre, cette berquinade qui ramenait l'héroïne de Domremy à sa quenouille. « Mais je ne vois pas que ce fût son *devoir*, s'écrie l'orateur. Ses voix *se taisent*, mais son roi *parle !* »

« Le christianisme repose tout entier sur le dogme de l'expiation, de la rédemption par la douleur. » Jeanne devait non seulement sauver la France, mais la racheter. Elle est une image du Christ, merveilleusement ressemblante. « O Jeanne ! je vous aimais heureuse et triomphante, je ne vous aime pas moins, et je vous vénère davantage dans vos malheurs ! Vous avez été jugée digne, non seulement d'être l'instrument de Dieu, mais encore de lui être offerte en holocauste. Dieu ne manque pas de bras par qui verser le sang ; mais des victimes pures dont le sang répandu soit un sacrifice agréable à ses yeux, voilà ce que Dieu cherche. Il ne faut que des qualités telles quelles pour être un héros ; il faut des vertus sans tache pour être un martyr. »

Telle est la thèse qui a été tant de fois exposée depuis, mais qui parut neuve alors. Il la complète en concluant que le supplice de Jeanne fut le triomphe de la France, le triomphe de la foi, et son triomphe à elle, la pure et généreuse enfant. Mais tout en esquissant cette théorie lumineuse, quel coup d'œil splendide sur l'histoire ! En parlant de l'inscription placée sur la tête de Jeanne d'Arc : Ne la déchirons pas, dit-il, elle servira bientôt pour une grande coupable. « Edouard n'a-t-il pas déjà parlé de faire des prêtres anglais qui chanteront la messe *malgré le pape ?* Et, à la licence qui règne, ne sentez-vous pas qu'Henri VIII approche ?... La cause de la France, au xv^e^ siècle, était la cause de Dieu, la cause de la vérité : et l'on a dit que la vérité a besoin de la France. »

Cette seconde partie lui appartient tout entière en propre. C'est une œuvre personnelle et profonde. Le comte de Chambord l'en félicita : « On peut dire d'elle ce que saint Bernard a dit d'une fleur qui nous est bien chère à tous, qu'il s'en exhale un parfum d'espérance qui réjouit le cœur : *Lilium habens odorem spei.* » Elle alla consoler en prison Louis Veuillot qui souffrait alors pour la liberté d'enseignement, et elle était accompagnée de ces mots d'affection : « Vous y verrez à découvert cette Providence qui prépare le triomphe par la défaite et qui vivifie par la mort... Nous sommes tous unis de cœur avec vous, et nous demandons à Dieu et à sa sainte Mère qu'ils soutiennent et qu'ils bénissent *carissimum fratrem nostrum, vinctum in Domino.* »

II. — L'année suivante, le samedi 4 janvier 1845, il était nommé vicaire général de Chartres, « agréé du roi le 26 janvier, fête du Saint Cœur de Marie, institué le 7 février, fête des Cinq Plaies de Notre-Seigneur. » C'est lui qui note ces suggestives coïncidences. « Me voilà donc à la veille de devenir grand-vicaire, a-t-il écrit à son ami, M. l'abbé de Laforest, de quatrième vicaire de paroisse que j'étais ; et de passer de la dernière place du chœur à l'après-première... Mais les séductions de ce qu'on appelle une bonne fortune ne peuvent atteindre mon cœur. » Aussi bien connut-il quelques-unes des épines qui accompagnent toute élévation. La jalousie enfante la malignité, et la jalousie est partout. De fins détracteurs se répandirent en des bons mots faciles. L'évêque de Chartres était menacé de cécité. « Il est notoire maintenant, disaient-ils, que Monseigneur n'y voit plus, car voici qu'il a pris une *pie* pour un aigle. » Le jeune grand-vicaire entendait, souriait et oubliait. Déjà il savait que partout, même chez les meilleurs, se retrouve l'*hommerie*, comme parle Montaigne.

Aussitôt, il s'applique à seconder en tout son évêque. Leur caractère, leurs vues, leur éducation, leurs idées, tout était différent. Mgr de Montals avait vécu pendant la Révolution et à ce mot seul il s'enflammait : « Je l'ai vu, 93, s'écriait-il, tout fuyait. La vertu, le mérite, les talents épouvantés et transis se cachaient. Il ne se présentait aux réunions électorales que le rebut de la société... » Aussi demeurait-il attaché au *bloc* de l'ancien régime, c'est-à-dire aux idées gallicanes, dont il était imbu, tout en étant inébranlablement attaché au siège de saint Pierre. C'était un mélange singulier des éléments les plus divers, comme il

arrive aux époques volcaniques. Causeur charmant, « *vir amabilis ad societatem*, dit l'abbé Pie, ceux qui ne l'avaient connu qu'à distance, ceux qui ne l'avaient aperçu qu'à travers le prisme de sa grande renommée, ne pouvaient assez exprimer leur étonnement de sa merveilleuse condescendance, de la facilité de ses rapports, de la simplicité de ses habitudes, de l'indulgence excessive de son cœur. » Dans un salon, il enchantait tout le monde, on faisait cercle autour de lui et l'on écoutait avec une attention ravie les inépuisables anecdotes qu'il savait raconter, ses souvenirs d'autrefois qui lui demeuraient étonnamment présents et qu'il redisait dans sa belle et forte langue, brusque et savoureuse, bien à lui. Il brillait même à côté des Fontanes et des Chateaubriand. Dans l'administration de son diocèse, il dominait et n'acceptait point la discussion. Comme les hommes qui ont beaucoup vécu, beaucoup souffert, qui se rappellent et qui savent, il agissait, il commandait, il gouvernait d'une allure hautaine qui recélait un fond de douceur. Mais il fallait le découvrir. Avec le temps, le tissu de notre vie s'est composé de jugements sur lesquels on ne revient plus, de ressentiments, d'idées acquises et immuables, on connaît ou l'on croit connaître les hommes et les choses. L'évêque de Chartres exposait ses doctrines surannées et toutes faites à un jeune prêtre qui en avait accueilli de toutes différentes sur l'art chrétien, sur la liturgie romaine, sur l'apologétique et la théologie, et qui ne prenait pas toujours la même orientation. De là des discussions très chaudes où le vieil évêque s'emportait, où le jeune grand-vicaire n'insistait pas, mais ne cédait point. Comme ils s'aimaient beaucoup, bien que chacun restât sur sa position, ils finissaient par s'entendre, l'un convenant que les temps avaient changé, l'autre que l'expérience modifie baucoup les jugements de la raison pure, et tous deux se rencontraient dans le même zèle ardent pour la cause de l'Eglise.

Le lot qui est dévolu à l'abbé Pie c'est celui d'entretenir l'émulation dans les études parmi les prêtres. Il voudrait un bureau d'examen pour étudier les compositions, dissertations et conférences ; on encouragerait ceux qui travaillent par des félicitations, des faveurs, des positions avantageuses. « J'ai commencé doucement, écrit-il, à intervenir dans la question des études au séminaire ; j'y poursuivrai peu à peu les améliorations que j'ai en vue. »

D'ailleurs, il donne l'exemple du travail et de la piété. Il sent bien que sa brillante situation est très instable, qu'elle ne tient qu'à un fil, et que son évêque venant à mourir, il peut être écarté ou brisé. Ces considérations ne l'inquiètent ni ne l'arrêtent : il voit plus haut ; et les notes de ses méditations d'alors nous le montrent absorbé par la pensée, par l'amour de Jésus-Christ. Deux mots règlent et inspirent sa vie : *Dilexit, diliges*.

« *Dilexit :* ma vocation.... grâces particulières. « Partout c'est son Cœur, car Jésus est tout Cœur.

« Ce n'est pas un homme, c'est un cœur, » disait M. Ratisbonne, parlant du Père de Villefort. Jésus-Christ, c'est un cœur !

« *Diliges :* Tu aimeras donc. — Oui, j'aimerai, j'aimerai, j'aimerai ! »

C'est lui tout entier qui se peint dans ces lignes intimes. Il pense, il raisonne comme les grands saints ; il voit partout Jésus-Christ, et il parle de Lui comme un homme qui voit. Le découragement est si grand aujourd'hui, ou les convictions sont tellement affadies, que les meilleurs le passent sous silence, ne prononcent son nom qu'avec un visible respect humain ; niant pratiquement son influence dans le monde, son règne et ses droits sur les peuples, ils se figurent une société où il ne serait pas, et ne sont pas loin de s'imaginer qu'elle marcherait tout de même. Lui il ne connaît pas, il ne veut pas connaître ces pudeurs lâches, ni ces honteux systèmes qui consistent, en fin de compte, à faire marcher une machine sans moteur. Jésus-Christ est nécessaire aux âmes, nécessaire aux sociétés, nécessaire aux nations. Tout se meurt parce qu'il manque, comme les plantes qui végètent et languissent privées de soleil, dans une cave. Voilà ce qu'il ne cessera de dire, de crier, de prouver. Dans le dix-neuvième siècle, il est, parmi les docteurs, le plus grand des confesseurs de Jésus-Christ.

Il confesse Jésus-Christ à Metz, durant la neuvaine de l'Assomption, en 1846. Il apprend à son auditoire « l'impérieuse nécessité de connaître la religion de Notre-Seigneur, la nécessité non moins impérieuse de nous connaître nous-mêmes et de nous réformer. » Le naturalisme, la divinité de l'Etat se sont rués sur le trône de Jésus-Christ pour le renverser ; c'est aux classes dirigeantes, c'est à la bourgeoisie qu'il appartient de le relever par la foi pratique, par l'exemple. Comme les cardinaux du Concile de Trente, « les très illustres chefs de la société moderne ont besoin, eux aussi, d'une très illustre réforme. »

Il confesse Jésus-Christ l'année suivante, à Blois, où il est appelé par Mgr Pallu du Parc pour prononcer le panégyrique de saint Louis, qui, à notre avis, est encore supérieur à celui de Jeanne d'Arc. Dès son texte il en révèle la pensée maîtresse : « *In conveniendo populos in unum et reges, ut serviant Domino.* Alors que les peuples et les rois s'uniront de concert pour servir le Seigneur. » Saint Louis a réalisé en France cette merveille du règne de Dieu, où les peuples et les rois s'inclinent ensemble devant Jésus-Christ. « *Règne de Dieu dans la paix, règne de Dieu dans la guerre,* » telle est l'œuvre du règne de saint Louis.

« Je choisis quelques considérations entre mille et je dis : Règne de saint Louis, règne de Dieu par la justice, règne de Dieu par la charité, règne de Dieu par la liberté, règne de Dieu par la religion. Cette matière est immense. » Mais il s'y meut à l'aise, et l'on devine toutes les thèses doctrinales qu'il établit sur chacun de ces points. Il

se complaît surtout dans la thèse chrétienne de la liberté. « La liberté, ce n'est pas l'indépendance et l'anarchie, puisque l'anarchie, au contraire, c'est la plus affreuse de toutes les tyrannies. « Où il « n'y a point de maître, tout le monde est maître, a « dit Bossuet, et où tout le monde est maître, tout « le monde est esclave. » La liberté, qu'est-ce donc ? Dans le langage de l'Ecriture, et aussi dans le langage de tous les peuples, la condition libre par excellence et par opposition à la condition de l'esclave, c'est la condition filiale ; être le fils ou être libre, c'est tout un : *liber*. Or la condition du fils est encore une condition d'obéissance et de subordination. Il y a dans la famille un sceptre, une autorité, un pouvoir. Devenir libre, ce n'est donc pas nécessairement sortir du rang des esclaves pour passer dans le rang des rebelles, non ; mais c'est être soustrait au joug du maître, pour être placé sous la puissance du père, c'est être transféré du domaine des choses dans le domaine des personnes, c'est quitter la servitude pour être agrégé à la famille. » Tout chrétien est libre, car il est le fils du Père qui est aux cieux, et « la véritable liberté civile, en France, a été principalement l'œuvre de notre saint roi. » Mais c'est l'Eglise qui a affranchi les peuples, la première « elle a relâché dans son domaine les liens du servage. » Et son exemple a été imité.

Saint Louis organise de même la liberté du travail : « Les arts et métiers sont partagés en corporations puissantes, auxquelles une vie propre et une juste indépendance sont assurées ; des gardiens consciencieux sont chargés de maintenir aux travailleurs les jours et les heures de repos, stipulés diversement par la loi, selon la nature des diverses industries. »

« Ce n'est plus Louis qui règne, c'est Jésus-Christ qui règne par Louis. » Mais « Louis aussi règne par Jésus-Christ. » Admirable roi qui a dû inspirer à la pieuse Marguerite ces deux mots inscrits dans sa légende et « qui sont toute la définition de la royauté de son siècle : « Servante « du ciel et royne de la terre. »

Dans la seconde partie, il prend hardiment la défense des Croisades. Les Croisades ? « Mais elles n'ont jamais été interrompues depuis Charles Martel jusqu'à Sobieski. » Elles sont l'œuvre de Dieu : c'est ce qu'accusaient les peuples en répondant à la voix du Pape : *Dieu le veult ! Dieu le veult !* Et il montre comment elles ont réussi, quoi qu'on ait dit. Aujourd'hui encore, grâce à leur souvenir toujours vivant, « le nom français couvre encore tout l'Orient de son prestige et de sa puissance. » Puis il raconte d'une manière touchante la dernière Croisade, saint Louis débarquant en vue de Tunis, donnant ses derniers conseils à son fils, « admirable testament qui deviendra le manuel de tous les rois chrétiens et intelligents, » et enfin expirant après ces mots tombés de ses lèvres défaillantes : « Jérusalem ! Jérusalem ! »

M. Guizot venait de dire à la Chambre : « Nous ne sommes plus au temps des Croisades. » Il relève éloquemment cette parole malheureuse : « Nous ne sommes plus au temps des Croisades, je le proclame aussi haut que vous, car le nom de Dieu est méconnu, Jésus-Christ est un étranger parmi nous ; nous regardons la vérité comme si peu de chose que nous ne voudrions pas dépenser pour elle une obole, ni verser une goutte de sang. Qu'une mine, je ne dis pas d'or ou d'argent, mais de la plus vile matière, soit découverte en Asie, l'Océan ne suffira pas aux flottes de croisés qui s'élanceront vers ces lointains climats : âmes abaissées qui ne s'enthousiasment que pour les expéditions du lucre, et qui ne s'enrôlent que sous l'oriflamme de la fortune. »

« Les barbares ne sont plus à nos portes, » avait ajouté M. Guizot. — « C'est vrai encore, répond-il, car ils ont forcé l'entrée de la cité, ils sont au milieu de nous. »

La réplique parut hautaine et amère, elle était surtout prophétique. Sept mois ne s'étaient pas écoulés que « les barbares » renversaient le trône, en attendant qu'ils fissent de l'archevêque de Paris, tombé sous leurs balles, un martyr. Mais au premier moment les esprits confiants n'envisageaient point une telle extrémité. Partout, avec une bonne foi réciproque, on plantait et l'on bénissait des arbres de liberté. Chartres eut aussi le sien qui s'éleva près de la Préfecture, sur la place, et le vicaire général fut appelé à prononcer un discours devant une multitude exaltée, mais plus encore intéressée par ce spectacle nouveau. Là encore, il parla en confesseur du Christ. « Ecoutez-moi quelques instants, dit-il. J'ai le bonheur d'être prêtre de Jésus-Christ ; vous m'estimeriez moins si mon langage n'était pas exclusivement sacerdotal. »

Et tranquillement, il expose « pourquoi depuis un demi-siècle nous avons vu périr au milieu de nous toutes les formes de gouvernement, » sans excepter la République.

« C'est que sous ces formes il manquait une âme... L'âme de toute société humaine, c'est la religion, c'est Dieu. »

« Ce qui vient d'être renversé par la main des hommes, c'est Dieu qui l'a renversé. Mais, de grâce, ce que vous allez reconstruire, ah ! que Dieu le reconstruise avec vous et par vous ! Car, hélas ! si cette fois encore le suprême ouvrier n'était pour rien dans la reconstitution du monde social, législateurs impuissants, vous vous épuiseriez en efforts inutiles ; vous ne vous succéderiez les uns aux autres que pour mourir à la peine comme vos devanciers... *Petra autem erat Christus.* Que Jésus-Christ et son Evangile soient la base de votre constitution, et cette constitution ne périra pas. Vos pères aussi avaient planté un arbre ; ils n'avaient pas invité la religion à le bénir ; vos pères ont mangé du fruit de cet arbre, et ils sont morts. Mais celui qui mangera du fruit de l'arbre chrétien, de l'arbre vivifié par la sève

évangélique et nourri des sucs de la religion, celui-là vivra éternellement. »

Alors les hommes seront vraiment *libres*, *égaux et frères*.

Comme modèle il propose « le principal architecte, qui vient de se mettre à l'œuvre, ce mystérieux et incomparable Pontife, Pie IX », et il trace le devoir de tous qui est de rendre à Dieu « avant tout, chacun en ce qui nous concerne, la place qui lui appartient dans notre cœur et dans notre vie. »

« Croyez-moi, mes frères : ce ne sera donner tort à personne, que de donner raison à Dieu. L'*œuvre de vos pères*, dites-vous quelquefois ? Eh ! c'est précisément elle que je vous recommande, cette œuvre qui compte parmi nous quatorze cents ans de durée, cette alliance de la Liberté et de l'Evangile, du Franc et du Chrétien, qu'un instant de délire est venu passagèrement interrompre. »

Ainsi que Clovis, « enfants de ce siècle, baissez la tête ; adorez ce que vous avez brûlé, cette croix, cet Evangile ; brûlez ce que vous avez adoré, ces blasphèmes contre Dieu et son Christ. »

La foule faillit applaudir l'orateur qui proclamait avec cette netteté « les droits de Dieu » afin que « les droits de l'Homme devinssent une vérité », et la puissance de la loi de Jésus-Christ qui seule « par le libre empire de la charité nous conduira à cette heureuse communauté de tous les biens que ni les théories, ni les violences n'ont jamais su et ne sauront jamais réaliser ici-bas. » (11 avril 1848).

III. — On était à la veille des élections pour l'Assemblée Constituante. Des amis lui offrirent de soutenir sa candidature, l'assurant qu'il arriverait le troisième sur sept. Il réfléchit, pria, fit prier les Carmélites de Chartres, et refusa. Lui, homme de foi et homme d'Eglise, il sentait que sa place n'était point parmi les fauves, mais parmi les fidèles. Dieu ne lui avait pas donné cette vocation. Il était né pour la chaire et non pour la tribune, pour enseigner la doctrine de Jésus-Christ, non pour subir les fluctuations de l'homme politique. D'ailleurs il ne croyait pas à l'avenir, ni même à la possibilité de la République en France. Pénétré de cette pensée que le grand pape appellerait le grand roi, il s'endormit dans ce beau rêve et ne suivit pas d'un coup d'œil pénétrant les événements qui ne cessaient d'éloigner la France de ces rivages chaque année plus lointains, maintenant disparus. Ne demandons pas à un homme ce que Dieu ne lui a pas accordé ! En refusant de représenter son pays, l'abbé Pie montra qu'il se connaissait bien et que le mirage séduisant de la politique ne l'abusait point. Il était fait pour d'autres combats dont les résultats seraient plus féconds ; la vérité l'avait désigné pour être son défenseur et son docteur, mais la vérité intégrale, que diminue ou obscurcit toujours l'atmosphère chargée des Parlements. Comment confesser Jésus-Christ parmi des impies déclarés, audacieux, se faisant gloire et profit de leur impiété et qui aux affirmations saintes de la foi auraient répondu par des blasphèmes ? Il n'avait pas le tempérament ni les répliques tranchantes de Mgr Freppel.

Après les journées de juin 1848, il monte en chaire pour tirer les enseignements de ces faits sanglants. « Nous n'aimons pas Dieu, s'écrie-t-il, nous n'aimons pas Jésus-Christ ! Entendons-nous beaucoup prononcer le nom de Jésus-Christ, pendant la crise affreuse où nous sommes plongés ? » Il n'y a qu'un moyen de sauver la France : « Rendez Jésus-Christ aux âmes et à la société ! » L'ordre matériel est rétabli, mais « la guerre des doctrines est-elle éteinte ? »

Le 10 décembre suivant il est à Paris, ce qui le dispense de prendre part à l'élection présidentielle. Il se déclare « ravi de n'avoir pas été à Chartres. » Il eût voté pour Cavaignac, d'ailleurs sans enthousiasme : il désirait un candidat pleinement catholique, qui n'existait pas. Il est évident qu'il n'avait aucune vocation pour la politique contemporaine dont le premier principe est que le mieux est l'ennemi du bien, et le second qu'il faut sacrifier le bien au mal.

Cependant la révolution de 1848 attisait toutes les passions populaires et menaçait de jeter la propriété en pâture à la multitude affamée. Cela réveilla les bourgeois, et le plus bourgeois de tous, M. Thiers, qui se mit à écrire son livre, *De la Propriété*, pour soutenir cette institution chancelante. Le brillant écrivain accumulait tous les arguments de conscience, de tradition, de nature et de force ; il n'en oubliait qu'un seul, le principal, celui de la religion qui la consacre en disant : « Tu ne voleras pas ! » L'abbé Pie traitera pendant le Carême de 1849 du droit et des devoirs de la propriété. Dans un magnifique discours il montre dans les instincts du peuple, le châtiment des doctrines. « Considérez cet homme : tant que rien ne l'a troublé dans ses instincts matériels, il a cru n'avoir besoin d'aucune religion, d'aucune croyance. Mais voici qu'une révélation inattendue vient de lui être faite à lui-même. Depuis une certaine date historique, qui pèse à son souvenir, il a constaté que son incrédulité a des bornes, et qu'elle s'arrête à tout le moins devant le septième précepte du Décalogue. Sceptique sur tout le reste, nul n'est devenu plus dogmatique que lui sur la propriété. Mais il est trop tard. On lui disait : « Jésus-Christ ! » il répondait : « Préjugé ! » On lui disait : « Eternité ! Enfer ! » il répondait « Préjugé ! » On lui alléguait, concernant toutes ces grandes vérités, les témoignages de la nature, et des siècles, et des sages ; l'histoire, la Bible, l'Evangile ; il répondait toujours : « Préjugé ! » Enfin, voilà que les multitudes accoutumées à voir partout le préjugé ont abordé la question de la propriété, et tout naturellement elles l'ont tranchée avec le mot qu'on leur avait répété : « Préjugé, préjugé ! » Mais à ce point précis le maître a fait volte-face, et les rôles ont changé. Celui qui n'avait cessé de nier contre ceux

qui affirmaient, affirme contre ceux qui nient. C'est lui qui à son tour invoque la nature, la conscience, le fait constant et universel ! Mais on sourit de ses leçons, et on répond : « Préjugé ! » Il est trop tard ; et résignez-vous à moissonner l'iniquité après que vous avez semé l'impiété : *Arastis impietatem, iniquitatem messuistis.* »

Après avoir établi le droit de la propriété qui repose sur la volonté de Dieu, principe des lois, il parle de ses devoirs envers Dieu : elle doit respecter le septième jour ; envers l'Etat : elle doit respecter l'autorité, car « le droit de l'insurrection contre l'autorité contient implicitement le droit de l'insurrection contre la propriété » ; envers l'Eglise : elle doit respecter son domaine spirituel et temporel. Et il conclut avec saint Jérôme, que ce sont nos vices qui ont préparé la victoire aux « barbares. » *Nostris peccatis barbari fortes sunt.* Mais « pleins d'horreur pour le mal qui nous menace, nous avons encore plus d'horreur, s'il est possible, pour le remède qui nous sauverait. »

On était enthousiasmé par cette éloquence, si haute et si convaincante. Cependait il écrivait à l'évêque de Metz qu'il ne se disposait à prêcher que *cum metu et tremore,* et à peine était-il descendu de chaire qu'il courait se prosterner devant l'autel de la sainte Vierge en actions de grâce pour sa maternelle assistance et la suppliant d'achever son œuvre.

IV. — En lui pas d'orgueil, mais une piété sensible et profonde. Ambitieux, il ne l'était pas, encore moins courtisan. Un jour en 1846, à Saint-Roch, à Paris, il prêche devant la reine des Français, Marie-Amélie, il s'affranchit du compliment d'usage ; on lui offre les grandes chaires de la capitale, il refuse, il se trouve mal à l'aise à Paris, il n'est bien dans son atmosphère qu'à Chartres. Son rêve, c'est d'y rester à jamais dans sa chère cathédrale, à l'ombre de la Vierge des Druides. Que les autres abandonnent s'ils veulent cette noble cité, moi, dit-il, « je me constituerai gardien de ses clochers et de sa cathédrale, et, comme ce vieux chanoine de Béziers, après le sac de la ville, je m'attacherai à la corde de la grosse cloche avant de mourir, afin de sonner moi-même mon glas, en trépassant dans cette cité déserte. » (Lettre du 1er janvier 1847). Ses amis ne manquent pas de lui faire envisager la perspective de l'épiscopat : il leur exprime son appréhension pour cet « avenir trop lourd pour lui, » et en cela il est sincère.

Il y avait alors au ministère des cultes un homme très dévoué à l'Eglise et qui désirait pour l'Eglise de France un épiscopat qui fût à la hauteur des temps. C'était M. de Falloux. Le 25 avril 1849, il adresse à tous les évêques une lettre circulaire les priant de lui envoyer la liste de ceux qu'ils jugeaient les plus dignes de l'épiscopat. L'évêque de Chartres réfléchit devant Dieu. L'évêché de Poitiers était vacant par la mort de Mgr Guitton, à coup sûr l'abbé Pie méritait de monter sur le siège de saint Hilaire. Mais que deviendrait-il, lui, vieux et cassé, presque aveugle, privé de celui qui, pensait-il, lui fermerait les yeux et qui en attendant serait son bras droit, un autre lui-même ? D'autre part, pouvait-il laisser sous le boisseau une lumière faite pour éclairer toute l'Eglise, conserver auprès de lui, pour lui seul, un homme qui appartenait à tous et que Dieu destinait sûrement, étant donnés ses talents et son caractère, à faire un bien immense ?

Le 12 mai, sans en rien dire, il répondait à M. de Falloux qu'il n'avait jamais connu de sujet plus capable que l'abbé Pie « de remplir avec éclat les fonctions épiscopales. » « Il a beaucoup de savoir, beaucoup d'esprit, une piété très solide, une éloquence qui lui a déjà acquis une célébrité qui ne peut manquer de devenir universelle, quand on l'aura entendu à Paris et dans les autres grandes villes. Il n'a que trente-quatre ans, et je le regarde déjà sans difficulté comme l'un des trois ou quatre ecclésiastiques de France les plus distingués. Je le sacrifierai avec beaucoup de peine ; mais nous ne devons chercher que la plus grande gloire de Dieu. » Mgr Morlot écrivait de même le 18 mai : « Je ne connais rien de plus éminent, ni même qui en approche. » Dom Guéranger appuyait, mais il l'eût voulu évêque d'Orléans, il était trop tard. Le P. de Ravignan et le duc de Noailles, diocésains de Chartres, rendaient les meilleurs témoignages du candidat.

Mais c'était le candidat malgré lui. L'abbé Pie refusa net et supplia Mgr Parisis de faire agréer ses raisons. L'évêché de Poitiers avec ses deux départements est trop considérable : lui, il a eu jusqu'à trente ans une santé détestable. Il est trop jeune, son esprit est mal formé. « Mon intelligence s'y délabrerait comme ma santé. Saint François de Sales dit qu'il sait par expérience que quand les jeunes ânons ont été trop chargés dans leurs premières années, ils sont dans la suite d'assez mauvais serviteurs. » Enfin ce sera une peine immense pour Mgr Clausel de Montals : « C'est un Abraham qui ne se refuse à aucune immolation si telle est la volonté de Dieu. Mais sans prétendre le moins du monde lui être nécessaire, c'est assez que je lui sois agréable pour qu'il me répugne de le quitter. Monseigneur a quatre-vingts ans : cet âge à lui seul est une infirmité ; j'ai à cet égard une mission de cœur à remplir, et je désire m'en acquitter. » (19 mai).

Le 22 mai, M. de Falloux lui mandait : « Après avoir bien médité votre réponse à Mgr de Langres, j'ai cru que plus obstinément vous refusiez, plus évidemment vous vous montriez digne. » Sa nomination, signée sans son consentement, lui fut notifiée le 25 mai.

Il court alors, désolé, chez son évêque et lui dit : « Mais je n'ai que trente-trois ans ! — Que dites-vous, Monsieur ? lui répond Mgr de Montals avec son grand air ; trente-trois ans, c'est l'âge où les grands hommes finissent ; vous pouvez bien commencer ! — Mais comment voulez-vous qu'étant évêque si jeune, je ne fasse pas beaucoup de

fautes ? — Sans doute, Monsieur, vous en ferez ; mais vous aurez plus de temps pour les réparer. »

Alors il se prosterne angoissé devant l'autel de Marie : « Je suis abîmé sous le faix, écrit-il. Je ne puis plus regarder mes chers clochers ; je ne vais aux pieds de la sainte Dame de Chartres que pour pleurer. Je fais mes prières à saint Hilaire, à sainte Radegonde, à saint Fortunat, à tous les anges de cette contrée si féconde en souvenirs sacrés. Et Chartres me revient toujours : je ne puis m'en détacher. »

Chartres, c'était vraiment « le nid qu'il s'était choisi pour y mourir » ; il l'aimait d'amour, pour sa cathédrale surtout qui était le centre de ses pensées, de son cœur, de sa vie. Il rêvait de reconstituer son histoire, celle de son culte, de son clergé, de ses saints, des grands événements qui s'y rattachaient. « C'était plus qu'une monographie : cela allait devenir l'histoire de la *Cathédrale* en général, avec tout ce qui rayonne autour d'une chaire d'évêque ou d'un Chapitre : les écoles, les croisades, la vie canoniale, la charité, l'agriculture, l'art avec ses merveilles. Quelques parties étaient rédigées ; mais le tout est encore à cent lieues de sa fin. Ah ! que de fois j'ai demandé à Notre-Dame de Chartres de me tenir en réserve auprès d'elle pour cette œuvre, si elle devait tourner au profit de l'Eglise ! Mais non : il faut savoir s'arracher à tout cela, et aller s'attacher à Saint-Pierre de Poitiers, aller respirer avec joie les parfums de cette terre embaumée de souvenirs religieux, s'entretenir avec saint Hilaire, sainte Radegonde et saint Fortunat. Que la volonté de Dieu soit faite ! La mienne m'eût retenu ici, humble prêtre. »

Toutefois il avoue qu'il eût accepté peut-être un jour le siège de Chartres si on le lui eût offert. Mais il se trompait en se croyant né pour être l'historien de Notre-Dame de Chartres ; il eût pu écrire fort bien cette belle histoire, mais il n'était pas historien. Il ne l'eût pu composer qu'en docteur, en prêtre qui enseigne dans une chaire. Ses amis et M. de Falloux voyaient plus clair que lui en lui-même et appréciaient mieux son talent : il était né pour être évêque. Une preuve, c'est qu'il comprenait le fardeau qu'il assumait. *Onus angelicis humeris formidandum*, ainsi que le lui rappelait l'évêque de Metz. Aussi répétait-il à ses amis : « Plaignez-moi ! soutenez-moi ! »

Nul évêque dans le dix-neuvième siècle ne fut acclamé par un sentiment plus unanime. Nous ne remarquons aucune note discordante, même les plus malveillants cessèrent leurs sarcasmes et s'ils refusèrent de reconnaître l'aigle, du moins ils ne parlèrent plus de la *pie*.

Le 5 juillet suivant, le Président de la République vint présider l'inauguration du chemin de fer de Chartres à Paris, et l'évêque nommé de Poitiers fut prié de prendre la parole avant de bénir le travail de l'homme. On l'attendait là. Personne n'ignorait sa tiédeur pour le régime nouveau et pour l'homme qui le représentait ; cependant c'était cet homme qui venait de signer sa nomination au siège de Poitiers. Il garda sa dignité froide, ne fit qu'une sèche allusion à celui qui occupait « la suprême magistrature du pays, » et chargea en terminant Fulbert de Chartres de proclamer la République : Nous irons, les rites sacrés de l'Eglise achevés, nous irons sous les voûtes du temple demander au Très-Haut, « pour me servir des paroles du grand évêque qui jetait, il y a plus de huit cents ans, les fondements de cette cathédrale, « la religieuse fusion de la terre « et du ciel dans une seule patrie et une même Ré- « publique. *Terræ polique patriam, unam facit « rempublicam.* » On eût voulu plus d'empressement, surtout que l'évêque de Chartres avait été séduit par la bonne grâce du chef de l'Etat. Celui-ci, en effet, lui offrit son bras pour monter le perron de l'évêché et reçut de l'intraitable octogénaire ce compliment qui sent bien l'ancien régime : « Le bras qui soutient la France n'aura pas de peine à soutenir un vieillard. » Fils du peuple, Mgr Pie, malgré sa haute politesse, ne possédait point cette science des phrases de cour où excellait le clergé de l'ancienne société. L'eût-il possédée, que sa tranquille fierté ne lui eût point permis de s'en servir, car sur ses lèvres des paroles du genre de celles de Mgr de Montals eussent pris une autre signification. Mais quelle élévation et quelle finesse dans son discours ! Il montre d'une part la voie ferrée et ses lignes « qui glissent et s'allongent pour enlacer la terre, » de l'autre Notre-Dame avec ses aiguilles « qui se dressent et s'élancent pour saisir le ciel. » Et comme il la chante, comme il la glorifie, sa cathédrale, « brillant sommaire des doctrines et des espérances chrétiennes, sculptées sur la pierre, ou écrites en perles et en diamants sur la transparence du verre ! » Comme il célèbre aussi « la grande époque de notre histoire nationale » qui l'a enfantée !

Et exposant la lutte acharnée de l'esprit et de la matière : « Entre CECI et CELA, s'écrie-t-il, entre ce présent et ce passé, un abîme est-il creusé ?... Non, CECI ne tuera point CELA. Mais bien plutôt, CECI n'a de chances de durer qu'à l'ombre de CELA. »

C'était une haute réplique au chapitre de Victor Hugo intitulé : *Comment* CECI *tuera* CELA, et personne ne s'y méprit.

Le 18 août suivant, Louis-Napoléon adressait au colonel Edgar Ney sa trop célèbre lettre. Mgr Pie s'applaudit de sa réserve : « Je trouve providentiel, écrit-il à M. de l'Estoile, que le Président de la République se soit démasqué. » On sait, en effet, que celui-ci y résumait ainsi les conditions du pouvoir temporel : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code civil.

Mais il ne pense plus alors qu'à se préparer à l'épiscopat, qu'à faire, suivant le mot de saint François de Sales, « le grand et épouvantable vœu de la charge des âmes, et de mourir pour elles, s'il était expédient. »

C'est l'abbé Dupanloup, nommé en même temps que lui, qui lui annonça sa préconisation faite à

Portici par Pie IX en exil, le 28 septembre. Déjà ils avaient échangé quelques lettres très cordiales; bientôt ils passèrent ensemble une journée, celle du 8 octobre, au château de Maintenon. Il y avait là plusieurs personnages politiques et l'on s'y entretint de combinaisons diverses entre les conservateurs et les légitimistes. L'abbé Dupanloup, homme de mouvement plus qu'homme d'action, se complaisait dans ces projets ingénieux qui échouent toujours. Mgr Pie, qui ne goûte point ces finesses, se contente d'écrire : « Je redoute une entreprise qui fera tous les honnêtes gens solidaires des catastrophes à venir. » Dès ce jour se dessinent les caractères de ces deux éminents personnages.

V. — A qui s'adressera le nouvel évêque de Poitiers pour prendre d'utiles et salutaires conseils à la veille de recevoir la plénitude du sacerdoce ? On le devine : à son vieux curé, à M. Lecomte. La réponse de celui-ci est digne d'un Père de l'Eglise.

« ... Tenez votre conscience joyeuse et saintement libre, pour être en état de sanctifier autrui. On ne peut guère s'occuper des autres quand on est trop préoccupé de soi.

« Je ne vous dirai rien, mon cher Seigneur, de ce que vous ferez pour répandre *partout, partout*, dans votre diocèse, la tendre piété envers la sainte Vierge dont vous êtes l'enfant chéri et à qui vous devez tout...

« Chérissez beaucoup vos prêtres : c'est la recette pour en être chéri. Honorez-les tous, même les moins avenants : c'est leur apprendre à s'honorer eux-mêmes. Semez-leur une mesure de respects, vous en moissonnerez mille mesures. *Cordialisez*-les saintement, et avec une dignité gracieuse.

« Soyez, à l'égard de vos jeunes séminaristes, le Jésus de Jean : ils vous seront les Jean de Jésus. C'est surtout ce petit champ, dont la terre vierge est si meuble et si riche de sucs et de principes nourriciers, c'est ce petit champ qu'il faudra cultiver et arroser. Ce n'est pas même un champ, c'est un jardin, c'est l'*areola aromatum*. Vous y planterez force lys pour les délices du Bien-Aimé, et vous placerez au milieu *fontem hortorum*... Marie sera la reine et la mère de tous vos séminaristes. Il faudra aller prendre dans le diocèse de Poitiers des leçons d'amour pour Marie.

« Quant à l'administration, *dénouer* toujours tout ce que l'on peut, ne *briser* jamais...

« Ne veuillez pas tout à la fois ; veuillez longtemps...

« Pour le choix des pasteurs, préférez le mérite modeste, après l'avoir constaté de vos propres yeux ; allez chercher le mérite qui se tient caché derrière les autres. Faites de ce dernier le premier...

« Faites revivre Notre-Seigneur ! Qu'on dise derrière vous : Oh ! c'est Jésus revenu sur la terre et conversant parmi les hommes. Souriez à tous, aux riches et aux pauvres, aux pauvres et aux riches également, ou, si vous y mettez quelque inégalité, qu'elle soit en faveur des petits qui ont plus besoin de cette aumône...

« Gardez votre style élégant, noble, délicat, limpide comme votre pensée. Expliquez surtout le texte divin à la façon des siècles antiques : c'est fécond et varié à l'infini. Ne vous bornez pas aux formes grecques et romaines : c'est une belle partie du beau, mais le beau complet n'est que dans les Livres sacrés. Soyez d'Athènes, soyez de Rome ; mais surtout soyez de Jérusalem, soyez biblique.

« Prêchez les fidèles par vous-même, autant que votre santé vous le permettra...

« Faites comme le soleil : montrez-vous à votre peuple sans vous prodiguer...

« Je reviens à ce mot qui est le fond de la sainteté pour un évêque : imiter la *bonté* (j'adore ce mot), la bonté et la mansuétude du Fils de Dieu. Passez en faisant le bien, guérissant toute langueur et toute infirmité, évangélisant le royaume de Dieu par les bourgades et les cités, imposant les mains aux petits enfants et souriant saintement aux mères... »

Voilà des pages, des sentences, des recommandations vraiment dignes de saint François de Sales et celui à qui elles étaient adressées était digne de les entendre.

Le nouvel évêque empruntera ses armes à Notre-Dame de Chartres : il prendra l'image de Notre-Dame du Pilier avec cette devise *Tuus sum ego*, et comme encadrement une tige de lys, symbole de la cité de Marie, avec une branche de chêne, qui rappelait la ville des Druides. Puis il s'enferme dans la solitude de Saint-Chéron pour y faire sa retraite préparatoire à l'épiscopat. On sait combien il aimait ce Saint-Chéron qu'il avait chanté autrefois en de beaux vers, où il avait passé les années les plus candides, les plus heureuses de sa vie d'adolescent. Il y revenait maintenant pour y méditer sur les graves obligations qu'il devait assumer, car le petit enfant d'hier allait devenir un prince de l'Eglise. Le passé radieux et modeste donnait ainsi la main à un avenir plein de promesses, et dans cette existence jeune encore resplendissait déjà une splendide unité de doctrine et de piété.

Le 25 novembre 1849, en la fête de Sainte Catherine d'Alexandrie, il fut sacré évêque dans la cathédrale de Chartres, par Mgr Clausel de Montals qui, bien qu'aveugle, avait tenu à lui imposer les mains, et pour cela, pendant un mois, s'était exercé à apprendre par cœur les prières du Pontifical. C'était le plus magnifique et le plus doux témoignage de paternité qu'il pût apporter à celui qu'il considérait comme son fils.

Au premier rang de la vaste assistance, se tenait une pauvre femme, les yeux en larmes et ravie de bonheur, sur qui tous les regards étaient fixés : c'était Mme Pie.

Le même jour il adressait à son diocèse sa Lettre pastorale de prise de possession :

« Louis-François-Désiré-Edouard Pie, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, Evêque de

Poitiers... » Que de fois cette suscription solennelle sera répétée et retentira, comme un coup de clairon, dans toute l'Eglise de France !

« Le successeur de Pierre a parlé, nos très chers frères, et tandis que Rome est encore veuve de son Pontife, l'autorité de ce Pontife détrôné a mis fin au veuvage de vingt Eglises. Puissant alors même qu'on l'a dépossédé de son siège ordinaire, il a étendu son bras jusqu'à nous, et nous tirant de la poussière, il nous a rangé parmi les chefs du peuple chrétien. Exilé qui distribue des couronnes, il a placé sur notre tête le diadème d'Hilaire et de Fortunat... »

Quel majestueux début! Mais que va-t-il enseigner tout d'abord à son peuple? Il lui dira la profondeur du mal contemporain.

« La logique des passions, longtemps suspendue, retardée dans sa marche, a produit enfin les conclusions inévitables des principes qu'avaient posés les siècles précédents. Nous vivons dans la fatale période des conséquences, des conséquences extrêmes... Les terribles problèmes, un instant écartés, reviennent se poser en face; toute solution humaine est désormais impossible. Il ne reste qu'une alternative : « Se soumettre à Dieu, ou « périr ! »

Voici maintenant le remède, voici son mot d'ordre : « *Instaurare omnia in Christo.* Restaurer « toutes choses en Jésus-Christ. » JÉSUS-CHRIST ! Ah ! nous éprouvons une émotion profonde en prononçant pour la première fois parmi vous ce nom sacré, ce nom sauveur que nous vous répéterons si souvent. « Car personne ne peut poser un autre « fondement, si ce n'est celui qui a été posé par la « main de Dieu, et qui est le Christ Jésus »... Et Dieu, et Jésus-Christ ne se trouvent pour nous que dans l'Eglise. »

Jésus-Christ, voilà son programme, sa splendide profession de foi !

Après ce premier enseignement fondamental, il s'abandonne à toutes les effusions de son cœur pour faire ses adieux à Chartres :

« Chartres... pourquoi faut-il que je prononce en pleurant un nom qui a toujours fait toute ma joie !... Chartres, comment quitter et ton Eglise, et ton pontife, et le peuple de ta cité et de ta province? Du moins qu'il me soit permis d'épancher mon âme tout entière ; l'expression de mes regrets ne sera jamais aussi étendue que la perte qui les inspire. »

Et il se reprend à exalter Notre-Dame, « chef-d'œuvre unique, s'il s'agit de la majesté des proportions, de la beauté de l'ensemble, de la mystérieuse composition des parties, et surtout de l'esprit de grâce et de prière qui plane sensiblement sous ces voûtes. » Mais, du moins, il ne quitte point Marie : « Je vous appartiens, ô sainte Dame de Chartres : *Tuus sum ego;* c'est pourquoi je vous emporte comme un sceau qui sera toujours placé sur mon cœur et sur toutes mes œuvres. » Puis il témoigne une reconnaissance enflammée à son évêque, que plusieurs appellent Athanase : « J'aimerais mieux dire Hilaire : témoin cet embrassement triomphal que vous réserve, à la suite de vos longs combats, l'Eglise entière des Gaules... O notre père, ô notre maître, vous dont nous nous glorifions à juste titre d'être le fils et le disciple, vous qui avez béni notre enfance, marqué notre front du sceau qui achève le chrétien, tracé sur notre tête la couronne cléricale, et consacré nos mains par l'huile du sacerdoce ; vous sous les yeux de qui nous avons travaillé jusqu'ici dans le champ confié à votre sollicitude ; ô notre modèle et notre guide, devions-nous prévoir que le ciel nous réservait encore une nouvelle grâce par l'imposition de vos mains, et que, sans cesser d'être votre fils, vous nous appelleriez votre frère ? Nous n'avons point la prétention de penser que nous fussions la lumière de vos yeux, le bâton de votre vieillesse, la consolation de votre vie ; mais nous savons que nous vous étions cher ; et nous n'aurons pas le malheur d'être ingrat. »

Il n'aura garde d'oublier ses frères dans le sacerdoce, ses maîtres, ses amis, ni « la pieuse paroisse » de Notre-Dame : « Vous fûtes témoin des premiers essais de notre ministère, sous la paternelle direction d'un pasteur dont la mémoire nous restera, comme celle de Josias, semblable à une composition de parfums et douce comme un rayon de miel. »

Comme le cœur du bon M. Lecomte dut tressaillir à cette affectueuse et délicate allusion !

Maintenant il se retourne vers sa nouvelle Eglise, la pieuse Epouse que le Christ lui a donnée, et il célèbre ses nombreuses gloires. Sainte Soline, saint Lubin, saint Hilaire, sainte Radegonde, Fulbert « qui bâtissait les cryptes de la cathédrale de Chartres avec les revenus de sa trésorerie de Saint-Hilaire de Poitiers, fidèlement enfouis dans ces fondations colossales. » Il encourage ses prêtres, ses religieuses, surtout il adjure le peuple de rester digne de ses ancêtres « qui furent des géants » :

« Peuple de nos campagnes, que nous serons heureux si tu restes toujours digne de tes aïeux, fidèle à ton Dieu, héroïque dans tes convictions, modeste dans tes goûts, étranger à ce progrès qui conduit à des abîmes, immobile dans ces croyances et ces pratiques auxquelles le monde reviendra s'il ne veut pas périr ! Nous voulons te le dire, peuple du Poitou et de la Vendée ; tu n'aurais pas une assez haute idée de toi-même, si tu allais chercher tes modèles loin de toi. Laisse aux autres les essais hasardeux, les expériences ruineuses, les engouements passagers : les nouveautés ont assez mal réussi à notre siècle pour que tu ne sois pas envieux de te précipiter dans ce mouvement, que l'on appelle civilisateur, et qui n'amène que l'abaissement des caractères, l'amoindrissement des hommes, la dégénération des races et la honte des sociétés. »

C'était une parole vraiment apostolique, vraiment épiscopale ; le cœur y débordait non moins que la doctrine. D'avance on l'aimait, on était conquis, on se disait que cet homme avait une

âme et qu'il ne se donnait pas à moitié. Dans les effluves de cette éloquence on sent la conviction, l'amour du devoir, la passion pour la vérité, la résolution de défendre jusqu'au sang Jésus-Christ et son Eglise. Aussi est-il attendu avec enthousiasme. Sa première Lettre pastorale lui a gagné tout son peuple.

Mais il ne saurait s'arracher ainsi à Notre-Dame de Chartres. Il veut qu'une lampe de plus soit allumée devant l'auguste statue. « Elle y veillera aussi longtemps que je vivrai sur la terre, et ne s'éteindra qu'avec mon dernier souffle. Elle vous dira nuit et jour, ô Marie, mon tendre amour pour vous; elle implorera vos bontés pour tous ceux que je laisse ici; elle les implorera pour moi, exilé loin de vous, et chargé de tant de devoirs qui réclament votre secours ! »

Il a décidé de faire son entrée solennelle à Poitiers le samedi 8 décembre, en la fête de l'Immaculée Conception. Le dimanche précédent, 2 décembre, il monte une dernière fois dans la chaire de la cathédrale. Il y parle d'abord en fils aimant qui fait ses adieux à sa mère.

Dix années auparavant, le premier mot qu'il y avait prononcé était celui-ci : *Et nomen Virginis Maria.* Il y vient redire encore une fois le nom de Marie. Et il passe en revue avec Fulbert de Chartres dont il semble avoir copié la vie, tous les bienfaits dont il est redevable à la divine Mère, depuis qu'elle le prit dans ses bras en cette Eglise de Chartres et l'admit à sucer le lait de sa doctrine, *suscepit alendum ;* jusqu'au jour où il devint évêque, et le plus jeune des membres de l'épiscopat, *et juvenem perduxit ad hoc ut episcopus essem.*

Puis il y parle en évêque. « Non, la dignité épiscopale n'est point une faveur, c'est une lourde charge... Plaignez-moi donc, mes frères, et regrettez pour moi, regrettez avec moi ces jours trop vite écoulés, pendant lesquels mon sacerdoce s'exerça au milieu de vous dans une condition plus heureuse, parce qu'elle était plus humble. Plaignez-moi, mais surtout priez pour moi... »

Qui est-il pour aller s'asseoir en ces temps « où la religion n'est pas moins vivement assaillie qu'au siècle d'Hilaire, » sur la chaire « qu'il a illustrée par son courage et par sa doctrine? Je n'emporte avec moi qu'un sujet de confiance, qu'une raison d'espérance : c'est que j'appartiens à Marie, c'est que je suis évêque, permettez-moi de m'exprimer ainsi, par son fait. »

La mission d'un évêque ! Le Pontifical lui en a enseigné toutes les obligations, et à chaque question que lui a posée l'Eglise, il a répondu : « Je le veux ! »

« Pour moi, mes frères bien-aimés, je n'ai point de parole en ce moment pour exprimer mes sentiments. Je ne prononcerai pas le mot d'adieu. Trop de liens de piété et de reconnaissance m'attacheront éternellement à cette église, à cette ville, qu'il me sera toujours si doux de revoir. Je ne dirai donc point adieu, mais merci. »

Merci à tous, aux riches comme aux pauvres, à toutes les âmes fidèles, aux magistrats de la province et de la cité, à ses modèles dans le sacerdoce et ses collègues dans les saintes fonctions.

« Merci au pasteur bien-aimé de cette paroisse, au père et à l'ami de ma jeunesse, au guide de mes premiers pas dans le ministère, au conseiller de mes travaux et de mes études, à l'homme dont l'esprit n'est pas moins éminent que le cœur, et dont la paternelle affection m'a toujours été si précieuse et si profitable ! Merci au pontife illustre qui, en m'imposant les mains, comme Paul à Timothée, m'a légué un ample héritage de vertus apostoliques... »

Tout le monde pleurait, et lui le premier; toutefois ses larmes ne voilaient point sa voix, elles lui donnaient au contraire un ton plus touchant qui multipliait l'émotion. Mais l'auditoire éclata en sanglots quand il s'adressa à la sainte Vierge :

« Et enfin, merci à vous, ô sainte Dame de Chartres ! O Marie, vous avez veillé sur mon entrée dans cette église, veillez aussi sur ma sortie. Merci de tous vos bienfaits, de toutes vos faveurs. Que votre tendresse me suive partout. Partout je serai à vous, partout je vous appartiendrai : *Tuus sum ego...* Vierge Marie, votre nom est le premier que j'ai prononcé dans ce temple, au jour de mon début ; votre nom est celui qui va fermer mes lèvres. Ce nom, il m'est familier comme ma respiration; ce nom, je n'ai pas été un seul jour sans le redire ; ce nom, il a fait jusqu'ici ma joie, ma force, mon succès; ce nom, il sera mon soutien, ma consolation pendant mon épiscopat. Ce nom, puissé-je, selon le vœu d'un saint évêque de l'antiquité, puissé-je en mourant l'emporter sur mes lèvres comme l'olivier avec lequel la colombe revenait vers l'arche !... *Et nomen Virginis, Maria.* »

Le lendemain il partait avec Mme Pie, entouré d'amis qui lui demandaient à genoux sa bénédiction.

On lui avait dit : « Mais, Monseigneur, vous allez dans un pays où il y a beaucoup de noblesse... Vous devrez recevoir beaucoup... Au milieu de tout ce monde, que deviendra Madame votre mère ? »

— Ma mère ? répondit-il sans vouloir comprendre cette mesquine insinuation, mais, elle sera là, comme ici, la mère de l'Evêque [1].

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — *Revalidation d'un mariage.* — Dans notre diocèse, le Jubilé est partagé en deux périodes. Pourrait-on se servir, dans la première période, de l'article v de la Bulle (dispense de consanguinité) en faveur de

[1] Voir Mgr Baunard, *Histoire du Cardinal Pie,* t. I, et les *Œuvres du Cardinal Pie,* t. I.

personnes mariées invalidement qui ne se proposent de gagner le jubilé que dans la seconde? Comment procéder?

R. — Il est absolument nécessaire de faire renouveler le consentement par les époux. En voici la preuve d'autorité :

En accordant la dispense, dit le chanoine Loiseaux, le confesseur ne doit pas oublier qu'il est du style de la S. Pénitencerie d'exiger le renouvellement du consentement des deux époux. Le consentement donné en premier lieu était nul ; il est nécessaire d'en donner un valable. Cette formalité ne présente pas de difficulté quand les deux époux ont connaissance de l'empêchement ou quand il s'agit d'un empêchement qu'on peut découvrir à l'autre époux sans aucun inconvénient, par exemple quand il s'agit d'un empêchement de consanguinité ou d'affinité légitime. Il en est autrement s'il s'agit d'un empêchement d'affinité illégitime. On ne peut le révéler au conjoint sans un véritable péril de scandale, ou de diffamation, ou de discorde dans le ménage. Le seul moyen de satisfaire aux prescriptions de la Pénitencerie est de déclarer à son conjoint que l'on n'a pas donné un consentement légitime lors de la célébration du mariage ; en conséquence qu'il faut pour mettre sa conscience en paix, suivre l'avis du confesseur et renouveler tous deux leur consentement ; que pour lui, il le fait bien volontiers. Si l'autre conjoint manifeste la même volonté, on a tout ce qui est nécessaire pour la revalidation du mariage. Le confesseur du jubilé emploiera ce moyen, qui est le plus conforme à l'esprit de la S. Pénitencerie [1].

Il y a des cas où l'on ne peut espérer obtenir, même par ce moyen, le consentement de l'époux qui ignore l'empêchement ; ou bien où l'on a à craindre de graves inconvénients. Que faire alors ? Sanchez [2], dont saint Alphonse [3] et Mgr Gousset [4] adoptent l'opinion, est d'avis que l'acte conjugal, provenant de l'affection maritale, suffit de la part de celui qui connaît l'empêchement. On ne pourrait cependant recourir à ce moyen que si tous les autres sont impossibles pour le cas, et s'il y a péril imminent d'un grave danger. Benoît XIV ne s'oppose pas à cette pratique. Aussi S. Alphonse conclut : « In hoc igitur casu *licite* potest hic modus in praxim deduci, cum valde probabilis sit sufficere consensum partis consciæ impedimenti expressum per copulam conjugalem cum consensu alterius virtualiter perdurante. »

Cl. Marc expose la même opinion, dans les mêmes termes, et, pour la justifier, il ajoute : « Nec obstat quod hic fiat usus opinionis probabilis circa valorem sacramenti ; etenim : 1° in casu urgentis necessitatis, hoc licitum est... ; 2° agitur hic de materia quam Ecclesia potest supplere, et stante justa causa supplet [5]. »

Loiseaux préfère l'opinion de Théodore du Saint-Esprit qui repousse cette opinion comme contraire à la pratique de la S. Pénitencerie, et qui veut que les pénitenciers s'adressent au Grand Pénitencier ou au Souverain Pontife, pour obtenir l'autorisation de revalider le mariage sans faire renouveler le consentement des deux parties.

[1] *Le Jubilé*, p. 621.
[2] Sanchez, *De sancto Matrimonii sacramento*, lib. II, disp. XXXVI, n. 9.
[3] S. Alph, *Theologia moralis*, l. VI, n. 1117.
[4] Gousset, *Théologie morale*, t. II, n. 875.
[5] Cl. Marc, *Institutiones morales*, t. II, n. 2083.

Nous admettons volontiers cet enseignement pour Rome, où le recours à l'autorité supérieure est facile et rapide. Mais la question se complique pour des étrangers. D'ailleurs, le *licite* de S. Alphonse met la conscience en repos pour le confesseur qui croirait devoir s'en tenir là.

Enfin aujourd'hui la S. Pénitencerie insère ordinairement dans ses rescrits : *Renovato consensu juxta regulas a probatis auctoribus traditas* [1]. Elle n'ignore certainement pas la pratique conseillée par saint Alphonse et les autres auteurs pour les cas extrêmes, et en ne la condamnant pas, elle la permet.

Q. — *Clôture épiscopale.* — Dans une station thermale, j'ai fait la rencontre d'un jeune vicaire général, supérieur de plusieurs communautés cloîtrées. Or, au cours d'une longue promenade, où nous avons beaucoup parlé de clôture épiscopale, voici ce que j'ai cru pouvoir affirmer contre mon aimable interlocuteur :

1° Il est d'usage et convenable que la visite canonique annuelle des personnes se fasse *ad crates* et non *intra clausuram*, tout comme l'examen qui précède la prise d'habit et la profession.

2° Dans ce dernier examen, les mots « *an coacta, an seducta sit* » du Concile de Trente doivent se traduire comme le fait Craisson : *A-t-elle été contrainte ou séduite en sa démarche pour venir au couvent?*

3° Bien qu'aucune loi positive ne l'y oblige, le supérieur entrera dans l'esprit de l'Eglise s'il ne pénètre dans la clôture qu'accompagné de deux religieuses au moins.

4° D'après le droit canonique, la nécessité ou l'utilité de faire entrer *in septa monialium* doit s'entendre du côté des religieuses, et non du côté des personnes qui entrent.

Que l'*Ami* nous dise si tout cela est conforme à l'enseignement des canonistes.

R. — Ad I. — A. COMMENT DOIT SE FAIRE L'EXAMEN QUI PRÉCÈDE LA PROFESSION ? — Il faut distinguer entre les communautés *quarum Apostolica Sedes vel leges recognovit, vel institutum commendavit aut approbavit*, et les congrégations purement diocésaines, selon que le fait la nouvelle législation sur les instituts à vœux simples.

I. — Pour les premières, le Saint-Siège applique la règle posée par le Concile de Trente pour les religieuses à vœux solennels :

Candidatos cooptare, eosdem ad sacrum habitum vel ad profitenda vota admittere, partes sunt Præsidum sodalitatum ; integra tamen Episcopi facultate, a Synodo Tridentina tributa, ut, *quum de feminis agitur, eas et ante suscipiendum habitum et ante professionem emittendam ex officio exploret* [2].

Or, voici les paroles mêmes du Concile :

Le saint Synode statue et décrète qu'une fille qui veut prendre l'habit religieux ne soit pas admise à le recevoir, et que ni elle, ni aucune autre, puisse dorénavant faire profession avant que l'évêque (ou, en cas d'absence et autre empêchement, son vicaire ou quelque autre député par eux) n'ait scruté avec soin les intentions de cette fille, afin de s'assurer qu'elle n'a été ni

[1] Cl. Marc, *Ibid.*
[2] Const. *Conditæ a Christo*, 1900.

forcée, ni séduite, et qu'elle agit en toute connaissance de cause ; et après que sa pieuse et libre intention leur a été bien connue, si elle réunit les conditions exigées par la règle du monastère et de l'ordre, et si le monastère est ce qu'il doit être, il lui sera permis de faire librement profession. Or, afin que l'évêque ne puisse ignorer l'époque assignée pour la profession, la supérieure du monastère devra la lui notifier un mois à l'avance [1].

Au sujet de cet examen, saint Pie V, dans sa bulle *Etsi mendicantium*, a prescrit ce qui suit :

Nous voulons que cet examen ne puisse avoir lieu que dans l'intervalle de quinze jours, à partir du moment où les évêques ou leurs vicaires ont été requis de le faire, conformément aux prescriptions du Concile ; que, ce terme expiré, il ne leur soit plus permis de s'en occuper ; *qu'à cette occasion, ni l'évêque, ni son vicaire ne puissent entrer dans la clôture, mais demeurent à la grille de fer.* Nous leur défendons absolument d'adresser d'autres questions que celles qui sont indiquées par le Concile ; et nous voulons aussi que les prétendantes et les novices aient toute liberté de refuser de répondre aux autres interrogations qui leur seraient adressées.

Les canonistes, anciens et modernes, exposent la même doctrine et ne permettent pas d'entrer dans la clôture pour faire l'examen canonique des postulantes. Cet examen se fait à la *grille de fer*, et dans le cas où l'évêque aurait des motifs légitimes de le faire ailleurs, il doit le faire dans l'église extérieure du monastère ou dans une église voisine [2].

Aujourd'hui donc, les règles du Concile de Trente relatives à l'examen sont absolument obligatoires pour les instituts qui ont été ou loués ou approuvés par le Saint-Siège, lors même qu'il ne serait fait aucune mention de cela dans les statuts.

II. — Pour les instituts qui sont restés absolument sous la juridiction de l'évêque, l'examen doit être fait de la même manière :

VII. De puellis habitum religiosum petentibus, item de iis quæ, probatione expleta, emissuræ sint vota, Episcopus singulatim certior fiat : *ejusdemque erit illas et de more explorare* et, si nihil aliud obstet, admittere.

Le *de more* se rapporte évidemment à la pratique suivie pour les religieuses à vœux solennels : autrement il n'aurait pas de sens dans le langage ecclésiastique, parce qu'on ne trouve aucune autre méthode d'examen en dehors de celle-là.

De fait, pour les religieuses à vœux simples, on a suivi généralement les prescriptions dont nous venons de parler. Nous en trouvons la preuve dans ces paroles du P. Meynard :

Ces prescriptions, dit-il, sont aujourd'hui généralement observées dans tous les Instituts, lors même que les constitutions n'en font pas mention. Cette coutume est très légitime et tout à fait conforme aux intentions du Saint-Siège : on doit donc s'y soumettre et procéder à l'examen des sujets d'après les règles prescrites [3].

[1] *Conc. Trid.*, sess. XXV, cap. XVII, *de Regularibus et Monialibus.*
[2] Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis*, t. II, p. 163.
[3] P. Meynard, *Réponses canoniques*, t. I, n. 147.

B. Où DOIT SE FAIRE LA VISITE ANNUELLE DES PERSONNES ? — Pour les communautés à vœux solennels, elle se fait à la grille. De fait, les auteurs ne signalent que trois cas où il est permis à l'évêque de pénétrer dans la clôture papale : 1° pour examiner si la clôture est gardée régulièrement ; 2° pour donner la confirmation à une religieuse à l'article de la mort, qu'on ne pourrait apporter à la grille ; 3° pour donner la bénédiction *in articulo mortis* à une religieuse sur le point de mourir.

Ils posent en règle générale que *tout* ce qui *peut* se faire à la grille *doit* s'y faire. Citons quelques lignes du P. Piat de Mons à ce sujet :

Non vero habentur tanquam motiva sufficientia monasterium ingrediendi ex capite necessitatis spiritualis monialium :

a) Interventio electioni Abatissæ, *quum huic interesse possit Episcopus, vel Superior, ad monasterii crates.* Excipiunt tamen auctores casum, quo magna subornationis adesset suspicio, aut electio canonice fieri non posset, nisi Superior monasterium ingrederetur ;

b) Neque ad notificandum Monialibus recenter factam Abatissæ electionem ;

c) Neque ut puellarum seu novitiarum voluntatem exploret, *quum id etiam ad monasterii crates fieri possit ;*

d) Ob eamdem rationem, neque ad habitum novitiis dandum, vel ad professionem suscipiendam, neque ad Abatissam consecrandam, neque ad velum solemniter monialibus dandum ingredi potest [1].

Tout cela concerne, il est vrai, les religieuses à vœux solennels. Le Saint-Siège toutefois, comme nous allons le prouver, applique aujourd'hui à la clôture épicopale les mêmes règles qu'à la clôture papale, et veut qu'elle soit gardée avec le même soin, sauf cependant les pénalités.

Ad II. Le P. Piat de Mons donne aux expressions *coacta* et *seducta* le même sens que Craisson, c'est-à-dire : « La personne agit-elle librement ? »

Concilium Tridentinum statuit ut, si puella habitum regularem suscipere voluerit, non ante eum suscipiat, nec postea ipsa vel alia professionem emittat, quam virginis *voluntatem* diligenter *exploraverit* Episcopus...

Vidimus supra quæ ab eodem Concilio Tridentino statuta sunt ad tutandam puellarum libertatem, ne scilicet cogantur Religionem ingredi, vel ne prohibeantur velum sumere [2].

Il en est de même du P. Gautrelet :

Cet examen a pour but principal, dans la pensée de l'Eglise, de garantir à la jeune personne qui se présente pour entrer en religion, la liberté pleine et entière dans une circonstance aussi grave, et de s'assurer que sa vocation est bien le fruit de la grâce et non le résultat toujours suspect de quelque motif naturel et humain. Le saint Concile de Trente n'entre pas dans le détail des questions que l'Ordinaire doit adresser à la jeune personne, et, pourvu que l'on obtienne le but que se propose l'Eglise, cela suffit.

Il est d'usage dans certaines congrégations de suivre, pour cet examen, un formulaire indiquant les questions à faire à la novice.

[1] *Prælectiones*, t. I. p. 468.
[2] Piat de Mons, *Op. cit.*, t. II, p. 164.

Nous ne blâmerons pas cet usage, mais nous rappellerons ici un décret du pape saint Pie V relatif à cette manière. L'usage s'était introduit dans un certain nombre de communautés de faire sortir du couvent la jeune personne pour subir cet examen, ou au contraire d'introduire dans la clôture celui qui devait procéder à l'examen canonique. Quelques prêtres aussi, parmi ceux auxquels les évêques commettaient ce soin, croyaient devoir faire des questions inutiles ou du moins non nécessaires, et dépassaient les prescriptions du Concile de Trente à ce sujet. Voulant prévenir ces abus, saint Pie V décréta :

1° Que cet examen devait se faire dans les quinze jours qui suivront l'avis que la supérieure devra donner à l'évêque *un mois avant la profession*. Si cet examen ne se fait pas dans le temps prescrit, les religieuses peuvent admettre la jeune personne à la profession si elles la jugent capable ;

2° Que cet examen se ferait dans le couvent, la novice se tenant dans l'intérieur, derrière la grille qui forme la clôture :

3° Qu'on ne ferait pas d'autres questions que celles indiquées par le Concile ; et il ajoute que ces jeunes personnes ou novices ne sont pas obligées de répondre aux autres interrogations. (Const. *Etsi mendicantium*, 16 mai 1567) [1].

Ad III. — I. Chez les religieuses à vœux solennels, l'évêque qui fait la visite canonique ne peut entrer dans le cloître que s'il est accompagné *a paucis, iisque senioribus religiosis personis*. On entend sous ce nom des personnes du dehors, prêtres ou religieux [2].

Quand il veut donner la bénédiction à une religieuse à l'article de la mort, l'évêque doit être accompagné du *confesseur ordinaire* du monastère et d'un *autre prêtre* à son choix [3].

Le confesseur doit être accompagné de *deux religieuses* qui puissent voir, sans entendre cependant, pendant qu'il reçoit la confession de la religieuse malade.

II. Pour les instituts à vœux simples où la clôture *épiscopale* est établie avec l'approbation de Rome, la nouvelle constitution sur les instituts veut qu'on l'observe comme la clôture papale, sauf cependant les peines qui y sont annexées. On ne peut pas donner un autre sens aux expressions suivantes :

Cap. II, art. 4. — Domus sodalitatum hujusmodi si clausura *episcopali* utantur, Episcopi jura manent integra, quæ *de hac re a Pontificiis legibus tribuantur*. Si quæ autem clausura, ut inquiunt, *partiali* utantur, episcopi erit curare ut rite servetur et quidquid in eam irrepat vitii cohibere.

Pour ces instituts, l'évêque a les mêmes droits et les mêmes devoirs pour faire observer la clôture que s'il s'agit de la clôture papale.

Déjà depuis quelque temps la S. C. des Evêques et Réguliers insistait pour l'application des règles de la clôture papale aux instituts à vœux simples. Nous en trouvons la preuve dans ce passage de Mgr Battandier :

La personne étrangère qui, par les devoirs de sa charge, est obligée d'entrer dans un couvent, doit être accompagnée par deux sœurs désignées par la supérieure.

« *Medicus, confessarius et operarii non ingrediantur domum nisi ad respective propria munera præstanda et cum duabus sororibus per superiorissam designatis.* » (*Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, Saragosse*, 14 janvier 1898, ad 8). Quelques constitutions désignant seulement une sœur pour cet emploi, la S. C. rappelle que cette précaution est insuffisante et désire deux sœurs. « *Opportunius erit statuere ut non una tantum, sed duæ sorores medicum ad visitandas infirmas concomitentur.* » (*Tertiaires dominicaines, Przémysl*, 27 mars 1885, ad 21.) Faisant une observation sur d'autres constitutions, elle donne des indications utiles à connaître. On ne peut faire entrer dans les couvents des professeurs laïques hommes pour donner des leçons, soit aux sœurs, soit même aux élèves ; et la porte des sœurs malades qui se confessent doit rester ouverte. « *Novum est clausuram episcopalem semi clausuram* (demi-clôture) *appellari, nec intra claustra admittendi videntur professores pro sororibus instituendis, et neque medicus ab una tantum ex sororibus comitetur, et tandem dum ægrotæ confitentur, pateat omnino ostium ubi morantur.* » (*Sœurs du Saint-Sauveur et de la Sainte-Vierge, Limoges*, 12 août 1896, ad 6. — *Sœurs de Notre-Dame de la Consolation, Tortosa*, 2 octobre 1888, ad 3. — *Tertiaires dominicaines, Rodez*, 17 décembre 1897, ad 6). — « *Minime approbari potest ut viri magistri constituantur educandarum ad eas in arte musica instituendas.* » (*Sœurs de Saint-Joseph, Chambéry*, 9 juin 1860, ad 16) [4].

A ceux qui nous demanderaient le motif de ces sévérités de l'Eglise pour la clôture des religieuses, nous citerons encore cette page instructive du P. Gautrelet, que nous offrons en méditation à ceux de nos lecteurs qui ont à s'occuper des religieuses cloîtrées en France, mais avec la seule clôture épiscopale :

La plupart des religieuses en France s'occupent ou de l'éducation des jeunes personnes ou d'œuvres de zèle et de charité. Dans l'intérêt de ces œuvres et des personnes qui en sont l'objet, elles ont fréquemment besoin de s'entendre, soit avec les prêtres de la paroisse, soit avec les religieux ; et c'est une des raisons pour lesquelles plusieurs ont de la peine à comprendre les règlements de l'Eglise en matière de clôture. Ces difficultés disparaissent bien vite devant la réflexion, et nous sommes amenés à des conclusions simples et rigoureuses qui résument toute la pensée de l'Eglise et donnent la clef de toute ses lois en cette matière.

1° L'âme religieuse devient par ses vœux quelque chose de sacré ; elle appartient à Dieu plus spécialement et ne doit plus vivre ni agir que pour Lui.

2° Elle ne peut trouver qu'en Dieu et dans une *union toujours plus intime* avec Lui le complément et la *perfection* de la *consécration religieuse*, qui est un commencement d'*union à Dieu*.

3° Cette *union*, qui se fait par la *volonté*, ne doit pas être contrariée par le dérèglement consenti de l'*imagination*, du *sentiment*, des *passions*, des *tendances naturelles*. Le recueillement de l'esprit, des pensées, le domaine sur soi-même lui sont donc nécessaires.

4° Ce recueillement des facultés, ce domaine sur son intérieur ne peuvent exister qu'avec la *garde des sens*, la vigilance exercée sur *ses yeux, ses oreilles*, la discrétion dans ses *paroles*, une sorte d'*éloignement* des objets extérieurs et sensibles.

5° Mais cette *garde des sens* a besoin d'être aidée par le silence et la solitude des couvents, par l'absence des relations, des conversations avec les personnes du dehors.

[1] Gautrelet, *Traité de l'état religieux*, t. I, p. 292.
[2] Piat de Mons, *Prælectiones*, t. I, p. 367.
[3] *Ibid.*
[4] Battandier, *Guide canonique*, n. 170.

6° Ces relations, ces conversations ne peuvent être évitées qu'autant qu'on observe les prescriptions de l'Eglise qui les interdit.

7° Tout cela est sauvegardé en principe par la loi de la *clôture* qui se présente à nous comme le premier rempart élevé pour défendre l'âme contre la vie extérieure et la vie mondaine, et lui facilite l'usage des autres moyens qui, dans la pensée de l'Eglise, la conservent plus recueillie, la rattachent plus fortement à Dieu et l'unissent à Lui plus étroitement. Quelle ample matière à la sollicitude, aux efforts, aux saintes aspirations de toute âme religieuse, jalouse d'arriver à une union intime avec Dieu [1]!

Ad IV. La S. C. du Concile a déclaré, le 11 septembre 1610, que la nécessité d'entrer dans la clôture doit s'entendre du côté du monastère, et non du côté des personnes qui désirent entrer. « Juxta S. C. Concilii declarationem, dit Piat de Mons, necessitas militare debet a parte monasterii, vel monialium, non vero a parte externorum, qui ingressuri sunt [2]. »

Il y a cependant quelques cas admis par des auteurs sérieux où la nécessité se prend du côté de ceux qui veulent entrer. « Multi tamen auctores nonnullos casus exhibent in quibus liceret monasterii ingressus, quamvis necessitas ex parte externorum tantum adsit, » ajoute le même.

Q. — Je lisais ces jours derniers, dans un numéro de l'*Ami* (1886, p. 67), qu'un vin sucré (sucre mis à l'état sec à l'entonnage dans le vin en moût) à légère dose, non seulement était une matière valide, dont on pouvait se servir pour le saint sacrifice, mais même une matière licite ou tout au moins tolérée. Il me semble que c'est bien cela le sens de votre réponse.

Quelle serait d'après vous cette dose « tolérée » ?

Croyez-vous, par exemple, qu'on pourrait ainsi ajouter de 5 à 10 kilos par barrique de 225 litres ?

Que penseriez-vous d'un catholique qui, connaissant cette tolérance, en userait afin de rendre son vin plus agréable, plus convenable même, pour la sainte messe ? Il n'est pas douteux qu'en certaines contrées les vins de jeunes vignes manquent de tenue et, s'ils ne sont pas remontés à l'aide du sucre, risquent d'engraisser ou de subir différentes maladies provenant de leur faiblesse alcoolique : casse, tourne, etc. — D'autre part, le remontage des vins par l'alcool offre de très grands inconvénients pour ces vins.

R. — Ce serait étendre beaucoup trop ce que nous avons dit en 1886 que de supposer que nous aurions regardé comme licite l'addition de 5 ou 10 kilogrammes de sucre à 225 litres de vin. Nous ne regardions comme n'atteignant pas l'illicite qu'une quantité assez minime pour être réputée comme rien, en vertu du principe : *Parum pro nihilo reputatur*. Or, 5 ou 10 kilogrammes pour 225 litres forment une quantité assez considérable, étant donnée surtout la quantité d'alcool étranger qu'elle ajoute au vin.

Quoi qu'il en soit, la Congrégation du S.-Office a rendu depuis des décrets qui nous fixent sur ce point très important.

L'évêque de Walleyfield (Canada) demandait : Si au vin destiné au saint sacrifice de la messe on peut mélanger une petite quantité de sucre ; et, si la réponse est affirmative, si ce sucre doit être extrait du raisin, ou si on peut le prendre d'une autre plante, canne ou betterave?

Le Saint Office répondit le 10 juillet 1897, sans résoudre directement la question de l'addition de sucre, mais en ordonnant de s'en tenir aux deux décrets précédemment rendus le 25 juin 1891 et le 5 août 1896, autorisant l'addition d'alcool aux trois conditions suivantes : 1° que l'alcool soit extrait du fruit de la vigne ; 2° que l'addition d'alcool ne porte pas le vin à plus de douze degrés ; 3° que l'addition en soit faite au moment de la fermentation, quand elle commence à être moins active. (Voir le texte dans l'*Ami du Clergé*, 1898, p. 112).

D'où il ressort que le S.-Office n'a pas autorisé positivement l'addition de sucre.

On en peut conclure aussi que si jamais l'addition de sucre était autorisée, on ne devrait y employer que du sucre de raisin et que probablement on exigerait que l'addition eût lieu avant que la fermentation fût achevée. Mais pour le moment ce ne sont que de simples hypothèses subordonnées à celle de l'autorisation d'employer le sucre pour la préparation du vin de messe.

En attendant, on doit être certain que toute addition de sucre, autre que le sucre de raisin, rend le vin illicite pour la messe, à moins qu'il y en ait si peu qu'on puisse le réputer pour rien et n'en pas tenir compte. — Jusqu'où pourrait aller cette quantité ? Rien ne nous permet de le définir. Mais on doit tenir compte de ce que le sucre est le principal élément de la production du vin, et qu'une quantité qui serait très légère pour une addition d'eau, pourrait être considérable pour une addition de sucre. Nous estimerions l'addition de 5 ou 10 kilos de sucre par barrique comme supérieure à celle de 50 à 100 litres d'eau.

Q. — Est-il bien vrai qu'une réponse de Rome aurait déclaré que tout membre de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel qui aurait laissé passer un certain temps sans porter l'insigne de cette confrérie, devait se faire imposer de nouveau le scapulaire pour en gagner les indulgences ?

R. — Nous ne connaissons aucune décision récente sur ce point. Voici la doctrine enseignée par les auteurs au sujet de tous les scapulaires.

On renonce à une confrérie d'une manière implicite, quand on manifeste par ses actes qu'on ne veut plus lui appartenir. Parmi les actes qu'on peut interpréter comme une renonciation à la confrérie, il faut placer en premier lieu le refus d'en porter les insignes, quand il provient *de la malice ou du mépris*.

Si la *négligence* était seule en cause dans ces circonstances, on ne pourrait pas dire qu'il y a eu renonciation formelle, et il n'y aurait pas lieu, en

[1] Gautrelet, *Traité de l'état religieux*, t. II, p. 279.
[2] *Op. cit.*, t. I, p. 366.

cas de résipiscence, de procéder à une nouvelle admission, parce que cette nouvelle admission n'est nécessaire ou même permise que quand il y a eu renonciation formelle.

Supposons une personne qui, par oubli ou par négligence, pendant des années, ne porte pas le scapulaire qui lui a été imposé au jour de son admission dans la confrérie du Mont-Carmel. Elle fait toujours partie de la confrérie, sans en gagner les indulgences toutefois, et quand elle voudra régulariser sa position, elle n'aura qu'à prendre elle-même un nouveau scapulaire, sans avoir besoin de se faire recevoir une seconde fois. Nous avons sur ce point une décision formelle de la S. C. des Indulgences, datée du 27 mars 1857 :

Ceux qui ont été canoniquement inscrits à une confrérie du Mont-Carmel et qui dans la suite ont laissé le saint habit de la confrérie, sont-ils obligés de le recevoir une seconde fois d'un prêtre ayant le pouvoir de le donner, s'ils veulent gagner les indulgences accordées par les Souverains Pontifes à cette confrérie, ou bien ne suffit-il pas qu'ils reprennent d'eux-mêmes le scapulaire? — Resp. : *Negative ad primam partem, affirmative ad secundam* [1].

En d'autres termes, il est permis à celui qui par négligence a laissé de côté son scapulaire pendant un temps plus ou moins long, de le reprendre de lui-même sans recourir au directeur de la confrérie.

Q. — 1° Les évêques peuvent-ils par une ordonnance imposer aux prêtres qui ont été élevés, en tout ou en partie, aux frais de la caisse diocésaine, l'obligation de restituer à la dite caisse une partie des secours reçus? 2° Une ordonnance de ce genre oblige-t-elle en justice ?

R. — Ad I. Le Concile de Trente veut que les enfants pauvres soient admis gratuitement au séminaire, s'ils donnent les signes d'une vocation réelle. Les enfants des riches ne peuvent y être admis, même avec une vocation, qu'en payant une pension.

Le bon sens nous dit que, entre le pauvre véritable et le riche, il y a bien des degrés intermédiaires, et qu'il est juste que celui qui ne peut pas faire face au prix complet de la pension exigée des riches, verse au prorata de ses ressources.

De là l'usage généralement admis dans les séminaires de France d'établir plusieurs classes parmi les séminaristes pour la pension. Cet usage existe aussi en Italie, et la S. C. du Concile, dans une cause du 17 décembre 1836, ne l'a pas réprouvé.

Un autre usage, c'est de n'admettre aucun enfant appartenant à la classe la plus déshéritée, à cause des inconvénients qui résultent de l'extrême pauvreté dans laquelle il lui faudrait vivre une partie de son existence. Aussi exige-t-on de toutes les familles qu'elles-mêmes concourent à l'éducation de leurs enfants, soit en versant une somme chaque année, soit en envoyant à la fin des études le remboursement d'une partie des secours reçus pendant l'éducation cléricale.

Ad II. Cette obligation est-elle de justice? — S'il s'agissait d'un séminariste réellement pauvre et que la somme exigée fût égale aux sommes déboursées par le séminaire, l'évêque dépasserait ses droits, puisque le Concile de Trente oblige à élever gratuitement les pauvres, et il n'y aurait alors aucune obligation de justice.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la somme exigée est proportionnée aux ressources de la famille, elle est obligatoire en justice, en vertu de cette règle du Concile de Trente : « Nec tamen (filios) ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur [1]. »

[1] *Decreta auth.*, n. 379.

Q. — L'*Ami* pourrait-il donner quelques renseignements sur l'origine de la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs ?

R. — La dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs remonte au milieu du XIIIe siècle. Dans l'année 1233, sept pieux gentilshommes de Florence, appelés miraculeusement par la sainte Vierge, se retirèrent d'un commun accord sur le mont Senario, près de leur ville natale, et y fondèrent l'ordre des Servites de Marie. Le but principal qu'ils se proposaient était de méditer les douleurs que souffrit la sainte Vierge durant sa vie et surtout au moment de la passion et de la mort de son divin Fils, et de répandre parmi les fidèles la dévotion à la Mère des douleurs. L'ordre accepta la règle de saint Augustin et fut approuvé par le pape Alexandre IV en 1255. La sainte Vierge elle-même, ainsi que le Saint-Siège l'a reconnu, fit connaître à ses serviteurs les pratiques de dévotion qu'elle préférait.

I. *Scapulaire noir de Notre-Dame des Sept-Douleurs.* — Les Servites, sur l'ordre de Marie, prirent un costume noir avec un scapulaire de même couleur. Aux fidèles qui étaient obligés de rester dans le monde, ils distribuaient un petit scapulaire noir : ce fut le commencement de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Elle prit de rapides accroissements et gagna un très grand nombre de membres, surtout parmi les hautes classes de la société. L'empereur Rodolphe Ier de Habsbourg avec l'impératrice, l'empereur Charles IV avec Anne son épouse, et plus tard un grand nombre de princes de la maison de Habsbourg, les rois de Pologne, de Portugal, de Castille, d'Aragon et de Navarre, et beaucoup de personnages princiers voulurent se faire inscrire dans cette confrérie et revêtir le scapulaire noir de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Les papes l'ont enrichie d'indulgences nombreuses et de privilèges importants.

L'érection canonique de la confrérie et la communication de ses privilèges appartiennent exclusivement au général des Pères Servites, dont la

[1] *Ami*, 1893, p. 150.

résidence se trouve à Rome, près de *S.-Marcello*, via del Corso.

II. *Couronne des Sept-Douleurs.* — Elle se compose de sept parties ou séries de grains comprenant chacune un *Pater* et sept *Ave Maria*, avec une courte méditation sur chacune des douleurs [1].

III. *Une heure d'oraison par an sur les douleurs de la sainte Vierge.* — Clément XII, le 4 février 1736, a accordé une indulgence plénière une fois l'an à tous les fidèles au jour où ils feront une heure d'oraison en l'honneur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en méditant ses douleurs et en récitant d'autres prières adaptées à cette dévotion, pourvu que, vraiment repentants de leurs péchés, ils se confessent et communient [2].

IV. *L'heure de la Vierge désolée.* — Les fidèles qui, depuis la vingt et unième heure du vendredi saint à la seizième heure du samedi saint, emploient une heure ou au moins une demi-heure à des méditations et pieuses prières pour tenir compagnie à la sainte Vierge désolée, gagnent une indulgence plénière le jour où ils accomplissent le devoir pascal [3].

V. *Visite de la voie de la Mère des Douleurs.* — Dans certaines églises on a établi les stations des Sept-Douleurs, qu'on visite comme celles du chemin de la croix. Ces visites peuvent servir à gagner des indulgences quand les stations ont été érigées et bénites par un prêtre délégué par le général des Servites [4].

VI. *Le mois de septembre en l'honneur de Marie Mère de Douleurs.* — Cette dévotion a été enrichie d'une indulgence de trois cents jours, chaque jour, par Pie IX [5].

Livres à consulter : Beringer, *Les Indulgences*, t. II, p. 233; — Guglielmi, *Recueil d'indulgences*, p. 233 à 283; — la *Raccoltà*, 1898, n. 170 à 180.

Q. — *Fondations.* — Quand un prêtre reçoit plus de messes qu'il n'en peut acquitter par lui-même dans les délais canoniques, il peut et il doit donner l'excédent à d'autres prêtres qui en manquent.

Ce prêtre pourrait-il agir de même en ce qui regarde l'acquittement des messes de fondation? Oui ou non, ces messes de fondation doivent-elles être acquittées dans l'église qui a reçu la fondation, ou bien peut-on en faire dire dehors, dans d'autres églises et par d'autres prêtres, absolument comme s'il s'agissait de messes manuelles? Bien entendu la fondation serait gardée par l'église qui l'a reçue; on ferait simplement dire dehors les messes qu'on a en trop.

R. — Nous avons traité cette question en 1893, p. 21 et 381; en 1894, p. 859; en 1895, p. 267; en 1896, p. 504.

Il résulte de tous ces endroits que l'autorisation du Saint-Siège est requise pour faire acquitter dans d'autres églises les messes de fondation. Beaucoup d'évêques ont à ce sujet des pouvoirs spéciaux.

Néanmoins, l'omission de cette formalité n'empêche pas la messe d'être validement acquittée.

Q. — Un évêque est-il obligé d'avertir un curé des calomnies dirigées contre lui?

R. — Aucune loi ne l'y oblige, s'il n'y croit pas et ne procède pas contre le prêtre incriminé. Cependant, aucun évêque n'omettra, si cela peut être utile au prêtre, de lui donner des avis pour se mettre à l'abri du soupçon.

Q. — 1° J'ai été surpris de ce que l'*Ami* m'a appris récemment au sujet de la profession de foi obligatoire pour tout curé. Celle-ci oblige-t-elle les simples desservants? Je n'avais jamais entendu affirmer pareille chose.

Où trouve-t-on la formule?

La plupart de mes confrères sont dans mon cas, doyen et archiprêtre en tête, l'évêché ne peut l'ignorer.

2° Je lis au numéro 38 qu'il y a des pouvoirs spéciaux pour bénir et distribuer la Médaille miraculeuse. Celles que j'ai distribuées jusqu'ici sans pouvoirs sont-elles donc inutiles?

R. — Ad I. Voici la base de notre enseignement sur l'obligation de la profession de foi pour les desservants : c'est une décision de la S. C. du Concile en réponse à une consultation de Saint-Dié du 15 décembre 1866 :

An præter canonicos, dignitates et curatos inamovibili, ut dicunt, titulo provisos, parochi etiam *amovibiles*, seu *succursalistæ*, ad professionem fidei juxta præscriptionem S. Concilii Trident. teneantur? — Resp. S. C., juxta ejusdem Concilii sess. 23, c. 12, *de Refor.*, ac resolutiones ab eadem S. Cong. alias in similibus editas, propositis quæstionibus respondendum censet : Ad I. Affirmative.

Cette réponse est donnée par M. Grandclaude dans son *Jus canonicum*, t. I, p. 420.

Que veut-on de plus clair? D'ailleurs le mouvement qui s'est produit en France à la suite de nos articles sur ce point, et les nombreux indults accordés par le Saint-Siège à cette occasion sont une preuve qu'aujourd'hui encore à Rome on regarde la profession de foi comme obligatoire pour les desservants.

Quand un diocèse tout entier se trouve ainsi en retard avec ce point du droit, il est très facile de régulariser la situation par une démarche de l'Ordinaire auprès du Saint-Siège.

Ad II. Pour les Médailles miraculeuses distribuées sans pouvoirs spéciaux, elles ont la valeur d'objets bénits d'une bénédiction sacerdotale, et en même temps elles reproduisent l'image que la sainte Vierge a réclamée; mais elles sont privées des indulgences attachées à la bénédiction réservée dont nous avons parlé.

---

[1] *Raccoltà*, 1898, n. 170.
[2] *Ibid.*, n. 171.
[3] *Ibid.*, n. 174.
[4] *Raccoltà*, n. 176. — Guglielmi, *Recueil*, p. 264.
[5] *Raccoltà*, n. 177.

Q. — *Synodes.* — Vous avez traité supérieurement la question des congrès ecclésiastiques. Pour les Synodes, la question devrait être connue, mais elle ne l'est pas.

1º Dans le Synode les membres du clergé sont appelés à donner leur avis sur des questions de discipline.

2º N'est-il pas convenable que le texte des matières à discuter soit soumis au préalable au moins huit jours auparavant à la méditation des membres, qui pourront donner un avis réfléchi? Et suffit-il qu'après une simple lecture les membres du clergé soient appelés à donner leur avis ?

3º Enfin quand les délibérations particulières sont terminées, suffit-il pour qu'il y ait promulgation des décrets du Synode que dans une réunion générale du clergé, le secrétaire lise les sommaires des chapitres sans lire *in extenso* le texte intégral des décrets sanctionnés par l'évêque ?

Une loi ne peut être obligatoire qu'autant qu'elle est connue, et elle n'est vraiment connue que par l'énoncé précis, formel, intégral de toutes les paroles, tous les termes qui énoncent l'intention du législateur et l'objet formel sur lequel porte la permission ou la défense.

R. — Ad I. « Dans le Synode, dites-vous, les membres du clergé sont appelés à donner leur avis sur des questions de discipline. » Cette proposition a besoin d'explications.

1º Dans le Synode, l'évêque, en vertu du droit commun, *doit* demander l'avis du *chapitre*, mais non celui du clergé tout entier qui y assiste.

Le cardinal d'Aguirre, dans sa collection des conciles d'Espagne, cite cette lettre de la S. C. du Concile :

Sacra Congregatio Cardinalium Concilii Tridentini interpretum, sæpius consulta, respondit : Licere Episcopo, ad eumque pertinere cogere Synodum diœcesanam absque consensu et consilio capituli ; in ea autem constitutiones eumdem Episcopum edere et promulgare posse, absque consensu et approbatione cleri ; debere tamen requirere consilium capituli, tametsi illud sequi non teneatur præterquam in quibusdam casibus a jure expressis [1].

2º Bien que les évêques ne soient pas tenus à demander l'avis du clergé, cependant plusieurs le font. Cette pratique est bien recommandée par Bouix. C'est un moyen, dit-il, de faire plaisir au clergé qui y voit un acte de paternelle administration. D'ailleurs l'évêque pourra choisir avec plus de facilité les remèdes utiles pour réprimer les abus généraux, et le clergé se mettra avec plus d'ardeur à observer des lois qu'il a acceptées à l'avance [2].

3º Les évêques ne sont pas tenus à suivre l'avis du clergé, pas même celui du chapitre, sinon, pour celui-ci, dans certains cas prévus par la loi ecclésiastique. Dans la cause d'Urgel, 1581, on lit cette réponse :

Episcopum in Synodo diœcesana per se constitutiones facere posse, absque consensu et approbatione cleri ; requirendum tamen consilium capituli, licet id non teneatur sequi episcopus, præterquam in casibus a jure expressis [3].

Ad II. « N'est-il pas convenable que le texte des matières à discuter soit soumis au préalable au moins huit jours auparavant à la méditation des membres, qui pourront donner un avis réfléchi ? »

1º Si l'on doit traiter au Synode de questions intéressant tout le clergé et que l'évêque veuille obliger à y assister, comme c'est son droit, tous les prêtres et les clercs inférieurs, en laissant toutefois le personnel suffisant pour veiller à l'administration des sacrements, il faut indiquer, au moment même de la convocation, les matières qu'on doit traiter au Synode.

Si vero agi debeat in Synodo, dit Ojetti, résumant Benoît XIV [1], de aliqua re totum clerum concernente, vel debeant intimari decreta facta in Concilio Provinciali, *(et in hoc casu in ipsa Synodi convocatione facienda est mentio, quod de prædictis erit tractandum :* S. C. C., 15 dec. 1629), Episcopus potest ad synodum advocare etiam alios presbyteros et clericos inferiores, dummodo non subtrahantur Ecclesiis debita servitia.

2º A part ce cas, le droit n'oblige pas l'évêque d'indiquer à l'avance les matières qu'on doit traiter en Synode.

Ce qui n'est pas une rigueur du droit, peut toutefois être suivi avec fruit par les évêques. En faisant connaître quelques jours à l'avance les matières à traiter, ils permettront aux membres du Synode de se préparer à donner un avis plus utile, parce qu'il sera plus réfléchi.

Ad III. Les décrets du Synode doivent-ils être lus pendant les séances ?

Il est certain que les décrets du Synode doivent être lus au chapitre assemblé pendant le Synode afin de lui demander son avis.

Si l'évêque veut les promulguer pendant le Synode, il doit encore ou les faire *lire*, ou les faire *afficher* dans un lieu où tous les membres pourront les lire. Aucune méthode, en effet, n'est prescrite par le droit pour la promulgation des statuts synodaux.

L'évêque peut aussi attendre la fin du Synode pour en promulguer les décrets.

Nous empruntons toutes ces assertions à Benoît XIV :

Modus autem quo hæc promulgatio sit facienda non est speciatim a jure præfinitus : quare merito Suarez, lib. 4 *de Legib., cap. 15, num. 8*, asserit leges ab episcopis latas sufficienter promulgari, si aut publice legantur in ecclesia cathedrali, aut voce præconis in platea civitatis astantibus significentur, aut scriptæ affigantur in loco publico ad hoc designato. Quinimo, si statuta synodalia, non populum, sed solum respiciant diœcesis clerum, alia non indigent publicatione ab ea distincta quæ fit in ipsa synodo cui interest præcipua pars ejusdem cleri : siquidem Innocentius III in cap. *Ad hæc*, de Postulat. prælat., disjunctive ait legis vinculum in omnes protendi : *cum solemniter editur, aut publice promulgatur ;* nulla autem lex magis solemniter editur quam ea quæ fit in concessu præcipuæ partis eorum in quos fertur [2].

---

[1] Cité par Bouix, *De Episcopo*, t. II, p. 387.
[2] Bouix, *Ibid.*, p. 390.
[3] Lib. 3 Decret., p. 32.

[1] Ojetti, *Synopsis rerum moralium*, 1899, p. 560. — *De Synodo*, lib. III, cap. VI, n. 4.
[2] *De Synodo*, lib. XIII, cap. IV, n. 1.

Q. — Les fidèles satisfont-ils à la sanctification du dimanche en assistant à la messe dans la chapelle d'un hospice autorisée par l'évêque du diocèse uniquement pour les religieuses, leurs vieillards, et une famille *spécialement* désignée dans la permission ?

R. — La chapelle dont il est question est un oratoire semi public. Or, dans ces oratoires, tous les fidèles qui entendent la messe satisfont au précepte dominical, comme le dit le décret nº 4007 de la S. C. des Rites, du 23 janvier 1899 : « In his, sicut auctoritate ordinarii sacrosanctum missæ sacrificium offerri potest, *ita omnes qui eidem intersunt, præcepto audiendi sacrum satisfacere valent.* »

L'évêque peut-il, pour le bon ordre, porter la défense de recevoir dans une chapelle de communauté les personnes étrangères ? C'est une question à discuter. Toutefois cette défense, quand elle existe, n'oblige pas sous peine de ne pas satisfaire au précepte.

Un grand prédicateur protestant

La revue anglicane *The Churchman* (nº d'août 1900) a publié sur un prédicateur protestant, le révérend Moody, mort récemment en laissant une grande réputation d'éloquence, une étude des plus intéressantes. Nos abonnés nous sauront gré de leur en donner quelques extraits, en les faisant suivre des réflexions qu'ils suggèrent.

Un grand prédicateur a récemment disparu d'au milieu de nous. Si la grandeur d'un prédicateur doit se mesurer sur sa puissance d'attirer les foules et de les amener à prêter l'oreille à ce qu'il a à leur annoncer, l'historien sincère devra assigner de beaucoup la première place à Moody. Sans aucun doute, la parole de cet homme simple et presque illettré est arrivée à un plus grand nombre d'oreilles humaines que celle d'aucun des orateurs les mieux doués des temps modernes ou des temps anciens. Il y a assurément quelque chose de très encourageant pour nous chrétiens, au milieu de l'indifférence et de l'incrédulité qui prévalent tout autour de nous, dans ce fait que l'homme qui, dans le dix-neuvième siècle, a pu s'emparer de l'oreille du public plus qu'aucun autre, n'a été ni un grand homme d'Etat, ni un réformateur social, ni un orateur des sociétés de tempérance, mais un prédicateur de l'Evangile simple, honnête et convaincu.

Il me paraît incontestable que cet homme doit s'être fait entendre à un plus grand nombre de ses contemporains que ne l'a jamais fait aucun prédicateur d'aucun temps. Quel homme, pendant les dix-neuf siècles de l'ère chrétienne, n'a cessé, pendant un quart de siècle, de s'adresser chaque soir, jour par jour, à des auditoires variant de cinq mille à quinze mille, et dans l'après-midi à des auditoires variant de deux à cinq mille? Quel autre homme peut avoir eu pour écouter ses prédications, chaque année, pendant vingt-six ans, entre deux et trois millions d'auditeurs, et un total d'auditeurs qui n'est pas au-dessous de la population tout entière des Etats-Unis telle qu'elle a été donnée par le dernier recensement ?

Mais, on doit juger de la véritable grandeur d'un prédicateur par quelque chose qui mérite plus de fonds que le succès extérieur qui consiste à attirer les foules. L'objet de toute prédication est d'obtenir des résultats spirituels réels. Le prédicateur simplement populaire qui attire les foules par ses qualités oratoires, mais qui, après les avoir ainsi attirées, les renvoie à peu près comme elles étaient venues, ne mérite guère d'être appelé un grand prédicateur. Sans doute nous sommes là en présence de faits qui sont hors de la portée des statistiques humaines... Mais même en prenant cette mesure, la plus élevée et la plus vraie, il paraîtrait difficile d'écarter cette conclusion que ce prédicateur doit être placé au premier rang. Quand on pense aux centaines de personnes qui, chaque semaine, étaient amenées, comme résultat de ses prédications, à chercher des secours et des conseils pour leur âme, quand on considère les longues listes de noms, ordinairement de plusieurs milliers, qu'il avait l'habitude de laisser derrière lui, dans tous les lieux qu'il visitait, afin que ceux avec qui il s'était entretenu pussent désormais recevoir tous les secours possibles de leurs propres pasteurs, quand on réfléchit au nombre de chrétiens s'appliquant à toutes sortes de bonnes œuvres qui, sur tous les points du pays, comptaient sur une de ses visites comme sur le pivot de leur vie, on ne s'étonnera pas de nous voir nous demander à nous-mêmes s'il y eut jamais un gagneur d'âmes qui ait remporté autant de succès que Moody.

Si maintenant nous jugeons de la grandeur d'un prédicateur par sa puissance de commander l'attention de ses auditeurs et d'imprimer ses pensées dans leur esprit et dans leur cœur, cet homme à la parole simple et familière n'a certainement eu que bien peu de rivaux. Un des caractères les plus émouvants que présentaient ces rassemblements merveilleux tels qu'on n'en trouverait guère de semblables dans notre temps, c'était la vue qu'on avait, du haut de la plate-forme, de cette mer de têtes levées avec empressement, portant dans leurs yeux fixés sur l'orateur le signe visible de l'attention de leur esprit et du plaisir qu'ils prenaient à ses comparaisons, et soulignant par leurs sourires les passages piquants ou humoristiques de ses discours, souvent même répondant par leurs larmes à ses mouvements pathétiques. Peu de prédicateurs assurément ont réussi à ce point à maintenir cette complète correspondance entre l'orateur et les auditeurs dans laquelle tous doivent comprendre qu'il faut chercher en grande partie la valeur de la parole publique.

Nous pourrions trouver une autre preuve de la grandeur de Moody comme orateur dans sa capacité merveilleuse d'arriver à l'esprit de ses auditeurs quelle que fut leur position sociale, et quel que fut le degré de leur intelligence. Je me rappelle comment un de mes amis, qui était un curé de campagne, me demandait, il y a bien des années, d'avoir pitié de lui. « Imaginez-vous, s'écriait-il, la difficulté de ma position comme prédicateur. Voici assis dans son large banc un Monsieur qui était autrefois un des premiers argumentateurs à l'Université de Cambridge. Juste en face de lui, un autre Monsieur est un des premiers membres de l'Université d'Oxford, et puis un autre Monsieur qui est aussi un esprit de premier ordre. Tout le reste est ce qu'il y a de plus épais en fait de paysans. » A en juger par ce qu'il faisait effectivement, je ne puis m'empêcher de croire qu'à sa place Moody eut résolu le problème. Malgré son manque d'éducation et l'extrême simplicité de son style, il paraissait attirer les riches aussi bien que les pauvres. Il remua toute la partie ouest de Londres comme elle n'avait jamais été remuée auparavant et comme elle ne l'a jamais été depuis. La scène qui se passait à Haymarket, à Londres, en 1875, est une de celles qui défient la description. La place était littéralement bloquée par les attelages de l'aristocratie et de la ploutocratie du pays. Les batailles pour obtenir l'admission étaient peut-être encore plus terribles dans la partie Ouest que dans la partie Est de Londres. Il n'était pas rare de

voir dans l'auditoire du grand prédicateur les personnages les plus marquants de l'époque. Des hommes tels que Gladstone, Cairns et le doyen Stanley subissaient son influence et ne s'en cachaient pas. Et néanmoins je pense qu'il ne tombait pas de ses lèvres une seule parole que le plus humble de ses auditeurs ne pût comprendre. Pas un d'entre les plus simples ne s'en allait avec l'impression qu'il avait prêché pour « les gros » et non pour « des comme nous. »

Qu'il y ait eu quelque chose d'unique, dans une prédication qui attirait à ce point des hommes de toute sorte et de toute condition, cela va sans dire. Mais expliquer ce qui rendait cette prédication si unique, est chose beaucoup plus difficile. On m'a maintes fois demandé ce que je regardais comme étant le secret de cette puissance étonnante et de ces succès surprenants de Moody comme prédicateur. J'ai toujours senti que de toutes les réponses que je pouvais donner, aucune n'était complète, et de nature à exprimer toute la vérité sur ce point. Sans aucun doute, ce qui donnait à ses prédications un tel succès, ce n'était pas un seul trait caractéristique, mais une rare combinaison de traits caractéristiques. C'est précisément parce qu'il me semble qu'il y a beaucoup à apprendre de la considération de ces traits caractéristiques, que j'écris cet article.

Impossible d'imiter Moody. Il n'est nullement à désirer qu'on cherche à le faire. Néanmoins, nous pouvons à coup sûr gagner quelque chose à considérer les caractères de son ministère qui ont paru contribuer particulièrement à son succès. Bien plus, il peut se faire qu'en les examinant nous soyons amenés à introduire des modifications plus ou moins utiles dans notre manière de procéder.

Pour faire comprendre cette possibilité, je ne puis me défendre de répéter ici une histoire qui me fut racontée il y a quelques années par un prédicateur Wesleyen de grande distinction. Il me dit que la suprême ambition d'un de leurs ministres, pendant les premières années de son ministère, avait été d'imiter Morley Pimshon. Nous savons tous que Monsieur Pimshon était un homme de génie, et qu'il occupait un des premiers rangs parmi les orateurs de son temps. Il y avait dans son style quelque chose de fleuri qui n'était qu'à lui... Pour marcher sur ses traces, le bon ministre Wesleyen écrivait entièrement ses sermons, polissait ses périodes, pesait et balançait ses pensées, et quand il avait ainsi préparé ses compositions avec le plus grand soin, il les confiait laborieusement à sa mémoire. Mais cela ne pouvait aller. Il se sentait comme un écolier qui récite sa leçon, et encore qui la récite mal, bien plutôt qu'un ambassadeur du Christ traitant avec les hommes. Malgré toute son habileté et tous ses efforts, son ministère n'aboutissait qu'à un pénible échec. Il ne pouvait pas même réussir à remplir la chapelle, et les résultats spirituels semblaient nuls.

En 1884, Monsieur Moody vint dans ce pays et notre malheureux ministre tint à voir et à entendre un prédicateur dont les succès visibles contrastaient si fort avec son propre échec. Il alla donc l'entendre. A son retour, sa femme fut curieuse de savoir ce qu'il pensait du grand prédicateur. « Un prédicateur ! s'écria-t-il. Mais il ne prêche pas du tout. Il se tient sur la plateforme et cause avec le peuple comme je pourrais causer avec toi. Ses auditeurs sont là assis qui l'écoutent, sentant très bien qu'il ne dit pas un mot qui ne soit pour tout de bon, et sans que vous y pensiez son œuvre est faite, et les voilà gagnés au Christ. Je te le dis, ma chère : dorénavant je n'ai plus rien à démêler avec Morley Pimshon. Je vais, avec l'aide de Dieu, me mettre à causer au peuple de l'abondance de mon cœur, comme fait Moody, et je ne vois pas pourquoi Dieu ne me bénirait pas comme il le bénit. »

La conséquence fut merveilleuse. Dès le dimanche suivant il se mit à l'œuvre dans sa chapelle. Six ans plus tard, c'est-à-dire à l'époque où cette histoire me fut racontée, ce ministre Wesleyen avait, par sa parole, amené l'organisation de quinze nouveaux centres wesleyens, sortes de paroisses wesleyennes, parmi les gens du peuple...

L'auteur de cette étude fait remarquer que Moody était profondément convaincu des vérités qu'il prêchait, et que cette conviction débordait de toute sa personne quand il parlait. Sa conviction et sa sincérité étaient visibles pour tous ses auditeurs. Il parlait « pour tout de bon. » Il parlait religion comme on parle affaire, et comme on en parle quand on est Anglais ou Américain. Pas de phrases : il allait droit au but. Il s'agissait d'une affaire à traiter, d'un compte à régler, et, on le comprenait à l'entendre, d'une affaire, d'un compte de la plus haute importance.

C'était sa conviction et il la faisait entrer dans l'esprit des autres. En l'écoutant on ne pensait pas du tout à lui, on ne faisait attention qu'à ce qu'il disait.

Il laissait à ses auditeurs l'impression qu'il avait une mission à remplir ; il la remplissait de manière à ce qu'on oubliait complètement celui qui en était chargé. Il ne brandissait pas son marteau, il frappait droit sur la tête du clou et l'enfonçait dans l'esprit de ses auditeurs avec la force d'un ouvrier au rude poignet... En l'entendant on était surtout frappé de ce qu'il parlait affaires. Il n'était pas là sur la plate-forme pour exposer une théorie ou pour faire montre de sa rhétorique. Du commencement à la fin on avait devant soi *un avocat qui a une cause à gagner*.

Immédiatement après sa manière d'aller droit au but, je placerai ce qui était sa caractéristique extérieure et visible : je veux dire le naturel absolu de sa tenue et de son action. Il prêchait exactement comme il causait, excepté qu'il parlait plus haut. Il n'avait aucun ton de prédicateur, aucune intonation religieuse : *He had no preaching tone, no religious intonation.* Qu'il fût sur la plate-forme ou ailleurs, il était toujours *lui-même ;* car je doute qu'il eût pu être affecté, quand même il aurait cherché à l'être... Il avait peu d'action, mais quand il en avait, elle paraissait aussi parfaitement spontanée et aussi complètement naturelle que tout ce qu'on remarquait en lui. Quelques-uns de nos lecteurs penseront peut-être que cette habitude d'être naturel est peu de chose, mais ma propre observation me conduit à une conclusion tout opposée. Hélas ! combien de prédicateurs n'ai-je pas connus dont le ministère aurait pu être fructueux, tandis qu'il était rendu stérile par une culture qui manquait de naturel et qui était affectée !

Une autre qualité oratoire de Moody, c'était son merveilleux talent de comparaison, développé chez lui par une habitude d'habile observateur et une collection de tableaux. Avec toute son originalité, il ne négligeait pas de se servir, à sa propre manière et très légitimement, des matériaux qui lui étaient fournis par d'autres... Il croyait fortement à la puissance des comparaisons, et je suis sûr qu'en cela il avait raison. Au moment où il était sur le point de commencer sa merveilleuse mission auprès de l'aristocratie de Londres, je me hasardai à lui dire, un jour que nous étions assis au jardin l'un et l'autre : « Moody, quel effet vos histoires vont-elles produire sur les gens raffinés et de haute éducation ? » Il garda un instant le silence, puis il répondit avec sa décision habituelle : « Les histoires, je ne sais pas ; mais mettez bien dans votre esprit que les comparaisons réussiront auprès de toutes les classes de la société, depuis le prince jusqu'au paysan. » L'événement prouva qu'il avait raison au sujet des comparaisons, et que j'avais tort en exprimant un doute relativement aux histoires. C'est que les histoires de Moody étaient comme lui : c'était quelque chose d'unique. Sa puissance de raconter une histoire et de la faire servir à un sujet par sa manière de la raconter n'a jamais été surpassée, et elle a été très rarement égalée.

L'auteur signale encore dans Moody deux qualités qui vont assez rarement ensemble, et qui chez lui s'accordaient à merveille : l'esprit et le pathétique. Il possédait à un haut degré ce que les Anglais appellent l'*humour*. Mais, au lieu de s'en servir pour amuser ses auditeurs ou pour faire admirer sa verve, il n'en usait, et encore avec une extrême discrétion, que pour reposer un instant ceux qui l'écoutaient, détendre leur esprit, et dans l'intérêt de la cause qu'il plaidait.

> Je ne me souviens pas que ses traits d'esprit aient jamais produit, même au moindre degré, une note discordante avec mes émotions spirituelles, ni qu'ils aient été de nature à distraire ses auditeurs du principal but du discours, ou bien à affaiblir une impression déjà reçue. D'autres prédicateurs de tout premier ordre sont, à ma connaissance, tombés dans ce piège, et ont fait regretter que tel trait d'esprit fût venu dissiper une impression spirituelle. Mais Moody était toujours trop pratique pour commettre cette erreur. Il paraissait n'oublier jamais qu'il traitait d'affaires et des affaires de l'éternité...
>
> S'il provoquait parfois un sourire, il savait aussi, comme peu d'autres l'ont su, toucher le cœur et faire monter les larmes dans les yeux. Sa nature extrêmement sensible le rendait capable de sentir tout ce que ses histoires avaient d'impressionnant à chaque fois qu'il les racontait, quand même il les avait déjà racontées bien des fois. En même temps il était doué, à un degré extraordinaire, d'une influence magnétique étrange, grâce à laquelle il paraissait communiquer ses émotions à ses auditeurs. Il m'a toujours semblé qu'il appelait l'émotion à son aide toutes les fois qu'il en était besoin ; néanmoins, je ne pense pas qu'il ait pu être appelé en mauvaise part, même par des critiques malveillants, un prédicateur à émotions. Quand la conscience a été excitée et que l'entendement a été éclairé, l'appel à l'émotion est souvent un secours réel en vue de l'effort nécessaire pour faire le pas décisif, et qui peut être arrêté par des influences contraires. L'émotion qu'on excite dans l'âme est comme une marée qui pousse le vaisseau hors du port ; mais il faut que la proue soit d'abord tournée dans la direction qu'elle doit avoir. M. Moody ne mettait jamais le pur sentiment à la place de la conviction.

Il nous semble que M. Moody pourrait servir de modèle à beaucoup de prédicateurs catholiques. Si l'on nous dit que nous n'avons pas besoin d'aller chercher des modèles pour la prédication parmi les protestants, nous en conviendrons volontiers. Evidemment nous n'en sommes pas réduits là. En fait de prédication, les modèles ne nous manquent pas, grâce à Dieu, ni dans le passé, ni dans le présent.

Que si l'on prétendait qu'il n'y a rien à gagner, sous aucun rapport, à étudier des modèles comme celui que nous venons de proposer, et qu'il n'y a rien de bon à leur emprunter, il serait plus difficile de nous convaincre. Il est permis de s'instruire même à l'école de ses ennemis. *Fas est et ab hoste doceri.* Ici il ne s'agit pas d'ennemis, mais de frères séparés qui prêchent avec toute l'éloquence dont ils disposent ce qu'ils croient être la vérité et ce qui est, en effet, sur un certain nombre de points au sujet desquels nous sommes pleinement d'accord avec eux, la vérité. Moody prêchait plusieurs des vérités que nous prêchons. Il ne les prêchait pas toutes : il ne les croyait pas, il ne les connaissait pas toutes. Mais celles qu'il connaissait et qu'il croyait, il les prêchait de tout son cœur, de toute son âme, sans songer à lui-même, ne se préoccupant que du bien qu'il désirait faire. Cette disposition contribuait singulièrement à le rendre éloquent. Elle rendrait éloquents beaucoup de prédicateurs catholiques très bien doués pour la parole, qui, faute de cette disposition, ne seront jamais que de beaux diseurs, des prédicateurs à la mode, des prédicateurs à fracas, mais stériles.

Des prédicateurs protestants — car Moody n'est pas le seul — mettent, quand ils exercent le ministère de la parole, toute recherche personnelle de côté. Y sont-ils plus obligés que nous, et leur exemple ne mérite-t-il pas que nous nous y arrêtions ?

Le 2 juin 1882, le cardinal Manning, s'adressant aux élèves de l'école de Woburn, leur disait :

> Cette maison est une maison d'orateurs. Comment peut-on devenir orateur ?... Faut-il que je vous dise, si quelqu'un me posait cette question, ce que je lui répondrais ? Je lui dirais : Commencez par connaître à fond le sujet dont vous allez parler, et quand vous êtes sur le point de prendre la parole, oubliez-vous complètement vous-même, et parlez de manière à ce que chacun puisse vous oublier aussi. Je pense que c'est la meilleure manière. Plus un orateur pense à lui, plus il parle mal. Plus il s'oublie, plus il devient grand orateur.

Pour Manning, c'était là un *Delenda Carthago.* Il y revient dans son beau livre *Le Sacerdoce éternel*, publié en 1884 :

> C'est le désir d'être éloquents, dit-il, et de briller comme orateurs qui produit le manque de vérité, la vaine gloire et le genre creux. Si seulement nous pouvions nous oublier nous-mêmes et parler sérieusement pour Dieu, nous trouverions moins de difficulté à prêcher et le peuple nous écouterait avec plaisir, parce qu'il serait convaincu que ce que nous disons nous le disons pour tout de bon. Les gens sont très prompts à saisir, on peut dire à sentir si un prêtre parle du cœur ou seulement des lèvres [1].

Moody parlait du cœur. Un certain nombre de prédicateurs catholiques ne parlent que des lèvres, non qu'ils ne croient point à la vérité de ce qu'ils disent, mais ils parlent comme s'ils y croyaient à peine. Ce n'est pas de leur foi que leur parole s'inspire, mais de leur désir de paraître éloquents et d'être admirés. Ils y réussissent quelquefois, mais l'auteur de cette notice sur Moody a bien raison de le dire. « Le prédicateur simplement populaire, qui attire les foules par ses qualités oratoires, mais qui, après les avoir ainsi attirées, les renvoie à peu près comme elles étaient venues, ne mérite guère d'être appelé un grand prédicateur. »

Quel abus ces prédicateurs font de leur talent et quelle responsabilité ils encourent ! Quel bien ils pourraient faire à leurs auditeurs d'abord, puis à d'autres prédicateurs par leur exemple ! Sur ce dernier point, le trait de ce ministre Wesleyen

[1] *Le Sacerdoce éternel*, ch. XIV.

amené par l'exemple de Moody à un genre de prédication plus utile parle bien haut.

Certains prédicateurs *à pointes* tombent dans le défaut que l'auteur de cette notice signale et que Moody, très spirituel cependant, prenait grand soin d'éviter. On dirait que leur principale préoccupation est de montrer leur esprit, comme d'autres ont l'air de ne songer qu'à faire parade de leur imagination. Et la vérité? Et les âmes?... On dirait vraiment qu'ils y pensent à peine.

Puisque les comparaisons prenaient une grande place et jouaient un grand rôle dans les prédications de Moody, il faut savoir gré au Rév. Aitken de nous avoir signalé ce trait saillant de son éloquence. Moody avait cent fois raison de croire que ce n'est pas seulement auprès des gens du peuple que les comparaisons réussissent, mais aussi et tout autant auprès des esprits les plus cultivés. Ce n'était pas à des gens du peuple, c'était bien à des esprits cultivés que s'adressait lord Byron lorsqu'en plaidant devant la Chambre des Lords la cause de l'émancipation des catholiques, il répondait à ceux qui prétendaient qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte des réclamations des catholiques, attendu qu'ils ne cessaient de se plaindre :

> Il y a des gens qui soutiennent qu'on a déjà eu trop de bonté pour les catholiques. « Voyez, s'écrient-ils, ce que nous avons fait pour eux... Nous leur accordons la nourriture et l'habillement, la pleine jouissance des éléments, nous leur permettons de combattre pour nous tant qu'ils ont des membres et une vie à nous sacrifier, et ils ne sont pas satisfaits ! » Equitables et généreux déclamateurs ! Voilà, oui, voilà seulement à quoi se réduisent tous vos arguments, quand on les dépouille de leurs sophismes. Ces gens-là me rappellent l'histoire d'un certain tambour obligé, dans l'exercice de ses fonctions, d'administrer un châtiment corporel à un de ses amis attaché aux hallebardes. Il fut prié de frapper en haut, il le fit ; de frapper en bas, il le fit ; de frapper au milieu, il le fit. Il eut beau promener ses coups en haut, en bas, au milieu, en descendant, en remontant, tout fut inutile ; le patient continua ses plaintes avec l'obstination la plus désespérante jusqu'à ce que le tambour, épuisé et furieux, jeta au loin ses verges en s'écriant : *Le diable t'emporte, il n'y a pas moyen de te contenter, quelque part qu'on frappe !* C'est ainsi que vous avez fouetté les catholiques, en haut, en bas, ici, là et partout ; et vous vous étonnez ensuite qu'ils ne soient pas contents [1].

Qu'on s'adresse à des boutiquiers ou à des mylords, cette manière de parler, au lieu de dire les choses, les peint et les fait en quelque sorte entrer dans l'esprit par les yeux.

Il en est de même des traits, des histoires. Seulement, c'est à la condition de savoir les raconter. Il y faut un talent particulier. C'était celui de Moody. Ce fut aussi celui d'un prédicateur qui eut beaucoup de vogue dans la première moitié de ce siècle et fit beaucoup de bien, le P. de Bussy, de la Compagnie de Jésus, grand prédicateur de retraites pastorales. Comme Moody, il avait un stock assez considérable d'histoires fort communes qu'il racontait aux auditoires les plus différents, et à chaque fois qu'il les racontait il était ému comme si c'eût été pour la première fois, et il communiquait son émotion à ses auditeurs. Les prêtres qui suivaient ses retraites pastorales l'écoutaient avec intérêt et même attendrissement leur raconter de vieilles histoires qu'ils avaient lues dans Rodriguez et qu'ils savaient par cœur. Le bon Père de Bussy n'y changeait rien, seulement il y mettait son âme.

Il n'est pas donné à tous de pouvoir mettre de l'âme dans leurs récits. La plupart pourraient arriver à y mettre de l'intérêt, et c'est déjà un grand point pour la prédication. Il faut bien se garder de négliger l'appoint que peut lui apporter le récit. « Il n'est point de récit, dit un critique éminent, il n'est point de récit qui ne renferme un enseignement. Raconter, c'est juger. Avant tout le choix des faits, et ensuite la couleur qu'on leur donne, énoncent la pensée ou les intentions d'un auteur. Nul doute même qu'entre toutes les manières de formuler sa pensée et de l'inculquer, la narration ne soit la plus énergique et la plus sûre de son effet. Tout le monde est plus touché des faits que des raisonnements, et montrer vaut toujours mieux que démontrer. C'est faute de savoir raconter qu'on disserte. Et si quelqu'un, ayant le choix, se décidait pour la dissertation, il ferait preuve par là de plus de bonne foi que d'habileté [1]. »

Il est un point entre tous sur lequel on ne saurait trop recommander à nos prédicateurs de prendre Moody pour modèle. Qu'ils veuillent bien relire avec nous, en y apportant toute leur attention, ce passage de la notice citée plus haut :

> Immédiatement après sa manière d'aller droit au but, je placerai ce qui était sa caractéristique extérieure et visible : je veux dire le naturel absolu de sa tenue et de son action. Il prêchait exactement comme il causait, excepté qu'il parlait plus haut. Il n'avait aucun ton de prédication, aucune intonation religieuse. *He had no preaching tone, no religious intonation.*

Au point de vue de la réputation à conquérir, les intonations religieuses, le ton de la prédication, le *preaching tone* ne sont pas toujours, au moins en France, un obstacle. Ils constituent même quelquefois, dans certains milieux, une véritable recommandation. Mais au point de vue du bien à faire, il est incontestable qu'ils sont toujours et partout un empêchement plus ou moins grave. S'il se trouvait des prédicateurs qui ne fussent point touchés de cette considération, il y aurait lieu de les plaindre très fort.

Sans doute il ne faudrait pas, sur ce point de la tenue et du ton, pousser l'imitation de Moody trop loin. Parlant à des Anglais, il prenait le ton qui convient à des Anglais, c'est-à-dire un ton, sinon froid, du moins habituellement calme. Il convient d'être plus animé quand on s'adresse à des Français. Seulement il faut prendre bien garde de ne

[1] *Œuvres de lord Byron*, Traduction Amédée Pichot, t. VI, p. 370.

[1] Vinet, *Etudes sur la littérature française au XIX^e siècle*. Etude sur le *Jocelyn* de Lamartine.

pas passer de l'animation à l'emphase et à la déclamation ; et il importe de bien se rappeler que les intonations religieuses et le ton de la prédication ne peuvent, en aucun cas et quel que soit l'auditoire, aider à faire du bien.

De même, quel que soit l'auditoire, si l'on cherche sérieusement à faire du bien, il faut bien se garder de l'affectation. Un grand nombre tombent plus ou moins dans ce défaut. Il stérilise le ministère de la parole. L'orateur reste amoindri, mais brillant, écouté, suivi, admiré même : l'apôtre n'existe plus. L'orateur qui existe est un de ces prédicateurs dont on peut dire avec le Rev. Aitken : « Hélas ! combien de prédicateurs n'ai-je pas connus dont le ministère aurait pu être fructueux, tandis qu'il était rendu stérile par une action qui manquait de naturel et qui était affectée ! »

On voit par cette notice que Moody *improvisait*. Il improvisait comme improvisait le Père Lacordaire, par exemple, en ce sens qu'il n'apprenait pas les mots, et qu'il ne récitait pas une leçon.

Ce mot d'improvisation a des sens différents, c'est un de ceux qui prêtent à l'équivoque.

Un prédicateur vient à manquer. A la dernière heure, au moment même de monter en chaire, un autre prédicateur se voit obligé de prendre sa place et de parler sur un sujet qu'il n'a nullement préparé : ce prédicateur improvise.

En dehors des cas assurément fort rares où elle devient nécessaire, cette manière d'improviser est absolument condamnable, on pourrait presque dire insensée.

L'improvisation qui consiste à parler sans préparation ne va pas toujours jusqu'à ce degré extrême. Plus elle s'en rapproche sans être justifiée par des circonstances qui la rendent nécessaire, plus elle mérite la note que nous venons de lui infliger.

Quant à l'improvisation à la manière de Moody et de Lacordaire, c'est-à-dire celle qui consiste à parler avec une préparation très grande, mais portant sur les idées beaucoup plus que sur les mots, et, dans tous les cas, sans apprendre les mots entièrement de mémoire, elle est fort à conseiller à ceux qui en sont vraiment capables. Ce n'est presque jamais le cas des jeunes, et sur ce point l'illusion est fort à craindre, et il importe grandement de se mettre en garde contre la présomption, toujours mauvaise conseillère. Sans doute on doit se défier aussi de sa timidité quand elle est excessive, et de l'amour-propre qui veut être absolument sûr du succès et qui redoute jusqu'à la possibilité d'un échec. Il faut, comme ceux qui veulent absolument apprendre à nager, *se jeter à l'eau*. Non seulement il est permis, mais il est bon de *se lancer*, toutes les fois qu'on se trouve dans les conditions nécessaires pour faire prudemment un essai. Mais, qu'on ne l'oublie pas, certaines conditions sont nécessaires.

Il est d'abord nécessaire d'avoir acquis par une longue habitude de la parole une grande facilité d'élocution.

Et puis, un grand nombre de prédicateurs n'ont ni la promptitude de conception, ni le sang-froid imperturbable, ni la capacité de travail qu'exige l'improvisation.

Des hommes doués des facultés qui font les écrivains, quelquefois même de celles qui font les grands écrivains, ont besoin de réfléchir pour trouver leurs idées et leurs expressions. On ne se représente pas Jean-Jacques Rousseau, Chateaubriand, Lamennais, V. Hugo improvisant un discours.

D'autres seraient sûrs de trouver immédiatement leurs idées et leurs expressions, s'ils étaient sûrs de ne point sentir leurs facultés distraites, ou éparpillées, ou paralysées par une sensibilité qu'à de certains moments, et sous le coup d'une vive excitation, ils ne peuvent maîtriser.

Enfin il en est — et de ceux là surtout le nombre est grand — qui sont incapables, non précisément de se lancer d'une manière quelconque dans l'improvisation, mais d'y réussir, parce qu'ils sont incapables de la somme très considérable de travail qu'elle exige, au moins à un moment donné, pour la préparation prochaine. Le travail que demande la préparation d'un discours improvisé est beaucoup plus grand que celui qu'exige un discours écrit. Certains hommes, sans mener une vie habituellement laborieuse, et sans être ce qu'on appelle des travailleurs, et même en étant quelquefois tout le contraire, sont cependant capables de s'imposer, dans certaines circonstances et pour un certain temps, pour un temps assez long, une très grande somme de travail. Berryer, entre autres, en était là.

Certains prédicateurs ne manquant ni de promptitude de conception, ni de sang-froid, semblent incapables du travail énorme que doit, au moins pour un temps, s'imposer l'improvisateur qui veut non pas simplement *s'en tirer*, mais réussir. Est-ce incapacité de travail, ou simplement incapacité d'en comprendre la nécessité ? Il serait quelquefois difficile de le dire. Un grand nombre de ces incapables *improvisent*. Mais souvent quelle improvisation, grand Dieu !

On aura beau dire : pour la plupart des prédicateurs, l'improvisation restera tout simplement une manière de se préparer plus commode et plus courte, dans laquelle on se dispense d'écrire un sermon, au moins en entier, et de l'apprendre par cœur. Voilà pourquoi on serait parfois tenté de blâmer purement et simplement, et, si on le pouvait, d'interdire tout net l'improvisation en chaire.

Ce serait pourtant grand dommage.

Le Rev. Aitken nous dit que « Moody était doué à un degré extraordinaire d'une influence magnétique étrange, grâce à laquelle il paraissait communiquer ses impressions à ses auditeurs. »

C'est bien de cette espèce d'influence magnétique, en effet, que vient, non pas le talent de la parole, mais l'éloquence proprement dite, laquelle n'est nécessaire au talent de la parole que pour le por-

ter à son apogée. Il y a véritablement dans certains hommes une sorte de fluide qui va d'eux à ceux à qu'ils parlent. Et chose frappante ! Ce n'est pas quand ils ont des intonations de voix très accentuées, de grands gestes, de grands mouvements, qu'on sent le mieux ce fluide mystérieux ; c'est quand ils n'ont rien d'extraordinaire dans leur action.

Leur ton de voix calme, mais plein d'une émotion contenue qui déborde comme malgré eux, leur regard, leur attitude, leur manière de relever la tête, quelquefois simplement leur manière de tourner la main produisent une impression que les plus grands éclats de voix et les mouvements les plus vifs ne sauraient faire naître. On est saisi, on est touché, on est ému, et l'on ne sait pourquoi.

Ce qu'il y a de plus utile à savoir au sujet de cette « influence magnétique, » c'est qu'on ne doit ni l'escompter au profit de sa paresse, si l'on s'en trouve doué, ni se laisser décourager, si on en est dépourvu.

D'abord on aurait grand tort de compter sur ce fluide pour se dispenser de travailler. Ce serait singulièrement s'écarter de la voie tracée par tous les grands orateurs, et en particulier par Moody. Il était constamment occupé à préparer ses prédications, à les revoir, et à les perfectionner. Il composa même plusieurs ouvrages sur quelques-uns des sujets qu'il traitait le plus souvent en prêchant. En 1880, il publia HEAVEN, *Le Ciel ;* en 1881, SECRET POWER, *Puissance secrète ;* en 1884, WAY TO GOD AND HOW TO FIND IT, *Le Chemin pour aller à Dieu et comment le trouver.*

Moody fut un grand travailleur, et c'est parce qu'il fut un grand travailleur que, doué comme il l'était, il devint un grand orateur. C'est la loi.

Lacordaire écrivait à un jeune homme : « Travaillez beaucoup, et le talent qui vous a été confié s'accroîtra avec la peine que vous prendrez. Aucune facilité ne dispense du travail. Il est la clef de l'éloquence. [1] » Il était lui-même une preuve de cette vérité. Le travail avait vraiment été pour lui « la clef de l'éloquence. »

Berryer mourant disait à son fils : « Travaille... Sois quelque chose par toi-même. »

Dans un discours prononcé pendant qu'il était bâtonnier des avocats, Jules Favre disait à ses confrères du barreau : « Mes chers confrères, nul discours ne saurait se passer de préparation et d'étude, et c'est une suprême irrévérence vis-à-vis de ses auditeurs, en même temps qu'une dangereuse témérité, que de se fier aux hasards de l'improvisation. Les grands maîtres ont religieusement évité cette faute. »

En éloquence comme en tout le reste, le mot d'Horace est vrai :

Nil sine magno
Vita labore dedit mortalibus [2].

[1] *Lettres à quelques jeunes gens,* Lettre XLVIII.
[2] *Satires,* L. I, Sat. 9.

On ne saurait trop répéter ces choses aux orateurs, et surtout aux prédicateurs, ceux de tous les orateurs qui sont le plus portés à négliger le travail et à compter sur leur facilité, laquelle n'est souvent que la facilité de ressasser des lieux communs, et de parler sans faire aucun bien, quelquefois sans rien dire.

Les prédicateurs qui n'ont pas reçu en partage le fluide magnétique dont était doué Moody — et c'est de beaucoup le plus grand nombre — n'ont cependant pas à se décourager pour autant.

Qu'ils se gardent bien de chercher à arriver au pathétique et à produire l'émotion par des mouvements factices. Qu'ils se perfectionnent seulement dans l'art de bien dire. Pour bien dire, il n'est pas nécessaire d'être pathétique et émouvant. Quand on a un certain talent de parole, et bien peu en sont entièrement dépourvus, on peut, en le cultivant par un travail assidu, arriver à intéresser, à instruire, à convaincre, à persuader : ce qui suffit bien pour être un excellent prédicateur.

Après tout, la persuasion n'est pas une affaire de fluide, mais de considérations habilement, et, suivant le cas et les circonstances, doucement ou fortement présentées.

Ce fluide magnétique n'est qu'une des nombreuses qualités de l'orateur. Celle-ci est nécessaire, il est vrai, pour être un orateur parfait, ou tout au moins un orateur pathétique ; on peut fort bien, sans cette qualité, être un orateur remarquable, distingué et même puissant, un orateur capable de faire beaucoup de bien.

Plusieurs, quand ils parlent d'un véritable orateur, entendent, sans bien s'en rendre compte, un orateur auquel rien ne manque, pas même le fluide, pas même le génie. De là des malentendus et des propositions qui manquent de justesse. La vérité est que l'éloquence des prédicateurs — car c'est d'elle que nous nous occupons — n'est ni une affaire de fluide, ni une affaire de génie. C'est une affaire de zèle, de renoncement sincère à son amour-propre, et de travail. « Il est la clef de l'éloquence. »

Oh ! si nous pouvions le persuader aux prêtres, surtout aux jeunes prêtres !

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

1° Consultations

Q. — Voudriez-vous donner une analyse du récent ouvrage qui vient de paraître à vos bureaux et que vous avez annoncé plusieurs fois : *La Reine du Paradis ?*

R. — Vous nous mettez sur un terrain bien délicat. Mais enfin, partant de ce double principe :

1° que nous ne produisons pas de marchandise de pacotille, et 2° que les livres ne se font pas connaître tout seuls aux amateurs, nous allons tout de même essayer de vous donner une idée aussi exacte que possible de la *Reine du Paradis*.

L'auteur, M. le chanoine Rolland, est très connu dans le monde ecclésiastique par ses premiers ouvrages, les *Instructions sur le Symbole*, un volume qui est maintenant épuisé (et que nous serons sans doute obligés de réimprimer bientôt), et le *Paradis sur terre*, dont la neuvième édition s'écoule chaque jour.

La *Reine du Paradis* se présente sous la forme de deux forts volumes in-12 de XIII-524 et 673 p. ; et rien qu'au point de vue typographique, ces pages sont très suffisamment remplies : ce qui est un mérite auquel ne sauraient prétendre tous les livres du jour, où l'on est trop souvent, de ce chef déjà, *volé* d'une abominable façon. Ici du moins nous avons cent vingt chapitres d'une dizaine de pages en moyenne. Pour faire un sermon de chacun de ces chapitres, il suffira d'ajouter quelques « Mes Frères » aux bons endroits. Tels quels, ils sont rédigés pour des lectures ou des méditations développées. Disons enfin, pour les curieux de statistique et pour ceux que le renseignement peut intéresser à d'autres titres, que sur ces cent vingt sermons un seul a quatre « points, » 51 trois, et 68 deux : par où l'on voit que l'auteur a su éviter la monotonie du système longtemps classique des trois points réglementaires.

Mais qu'y a-t-il derrière cette façade ? Une théologie mariale très soignée et telle que le prédicateur doit l'exposer au peuple chrétien, pour que la dévotion à la Reine du paradis soit pleinement et parfaitement aimée et pratiquée.

Sept chapitres d'introduction, où l'on montre que cette dévotion est souverainement raisonnable, essentiellement catholique, éminemment française, remplie de charmes, un gage de salut, qu'elle est nécessaire, et enfin quels en sont les caractères.

Le plan du livre n'est que le développement de cette idée fort juste et qui, d'ailleurs, n'est pas nouvelle : c'est que, comme son Fils, la très sainte Vierge a en quelque sorte *trois vies*, une préparation, une manifestation terrestre, une survivance.

Dans la première partie (8 chapitres), l'auteur étudie *sa préexistence*, en Dieu de toute éternité, dans les prophéties qui l'annoncent, dans les figures (Eve, Judith, Abigaïl, Esther) qui la représentent, dans les emblèmes religieux de l'Ancien Testament qui la symbolisent, et dans les merveilles du ciel, de la terre et de la mer qui publient ses grandeurs.

La deuxième partie retrace *sa vie d'ici-bas*. Un premier livre (27 chapitres) passe en revue les différents faits qui composent la trame de son existence terrestre, depuis son immaculée Conception jusqu'à son couronnement dans le ciel. Le second (12 chapitres) propose à notre admiration sa sainteté incomparable, et à notre imitation les vertus qu'elle a pratiquées : foi, espérance, charité, esprit de prière, prudence, obéissance, pureté, esprit de pauvreté, humilité, patience et douceur.

La troisième partie traite de *la vie glorieuse* de Marie dans le ciel, et nous montre ses gloires et ses bontés. — Marie est glorifiée par les fêtes liturgiques (livre Ier, 20 chapitres ; étude liturgique des fêtes de la très sainte Vierge) ; par les prières sacrées récitées en son honneur (livre II, 17 chapitres ; explication de l'*Ave Maria* en neuf discours) ; par les différentes dévotions (chapelet, rosaire, scapulaire, mois de Marie, pèlerinages, médaille miraculeuse) et confréries (Enfants de Marie, Rosaire, Mont-Carmel), qui sont si chères à la piété chrétienne. — Et Marie répond à nos prières par ses bienfaits : bienfaits à l'égard de la société et de la famille (livre IV, 10 chapitres) ; et bienfaits à l'égard des individus : le clergé, la femme, les pécheurs, les affligés, les malades, les enfants, les mourants, les âmes du purgatoire.

Le dernier chapitre met en relief la conclusion qui se dégage de tout l'ensemble : c'est que Marie est vraiment « la porte du ciel. »

« Dans cet ouvrage, écrit l'auteur, on a voulu faire non point une œuvre de science et d'érudition, mais une œuvre de doctrine et de piété, un manuel court, substantiel et méthodique, de ce qui peut instruire et édifier sur la très sainte Vierge... Quant au style, on a visé avant tout à la clarté, à la solidité, à l'édification. » Nous avons le devoir de constater ici que M. le chanoine Rolland n'est point passé à côté de son but.

Et ce nous est une joie de recommander son œuvre à l'attention de nos lecteurs, en les priant à l'avance de ne point se lasser, s'ils nous voient l'indiquer chaque fois qu'on nous demandera une liste de bons sermonnaires sur la sainte Vierge. Celle-ci est très prêchée. L'est-elle toujours assez bien ? L'est-elle toujours de façon à montrer aux fidèles pourquoi elle mérite d'être aimée ? Bref, la théologie mariale est-elle assez vulgarisée ? Un peu d'expérience personnelle nous permet de répondre : *Non*.

C'est pourquoi nous conseillerions volontiers de prendre tout simplement la *Reine du Paradis* [1] et d'en prêcher d'abord ou d'en lire méthodiquement les cent vingt discours, avant de traiter plus en détail certains côtés particuliers de la dévotion à la Très Sainte Vierge. Avant de songer à couvrir une maison d'enjolivures, il faut déjà s'occuper de la construire solide.

Q. — Vous nous avez raconté, dans votre *Causerie* du 10 janvier, des choses bien intéressantes sur Mgr Gay. Or, je viens de recevoir le prospectus d'une *Vie de la R. M. Thérèse-Madeleine du Calvaire* [2], prieure

[1] Cet ouvrage, en vente à nos bureaux ou chez l'auteur, curé doyen de Neuilly-l'Evêque (Haute-Marne), coûte 7 fr. ; *franco* par la poste, 8 fr. 15.

[2] *Vie* écrite par M. l'abbé Marandat. — Un vol. in-8 de 500 p., avec portrait en héliograv. — Prix *franco* : 7 fr. 50. — S'adresser au Carmel de Limoges.

du Carmel du Dorat, qui eut avec lui de nombreux rapports. Tâchez donc de vous procurer ce volume et de nous en résumer les plus belles pages.

R. — Anne-Catherine Talamon, — la future Mère Thérèse-Madeleine, — naquit à Limoges, le 23 avril 1801. Esprit ouvert, cœur ardent et légèrement romanesque, comme celui de sainte Thérèse, elle disait tout enfant, pendant que son père se battait dans les armées de Napoléon : « Mon père me cherchera quelqu'un que je puisse aimer et à qui je puisse me dévouer. Un prince!... ce n'est pas assez pour moi. Il me faut un roi ! » Le monde l'attirait et c'est ce qui inquiétait Mme de Fressiniat sa grand'tante et la mère Saint-André, la sœur de celle-ci, religieuse hospitalière de Saint-Alexis à Limoges. Mme de Fressiniat qui s'était chargée de l'élever vient à mourir ; alors, comme sainte Thérèse encore, elle se jette aux pieds d'une image de la sainte Vierge, la suppliant d'être désormais sa protectrice. Comme elle était merveilleusement belle, les partis se présentèrent. Le jour du mariage est choisi ; le matin, la fiancée était parée, quand une question infime d'intérêt fait rompre le mariage d'une manière inexplicable, ou plutôt l'âme chrétienne se l'explique sans peine : Dieu voulait pour lui seul ce cœur généreux fait pour aimer « le Roi du ciel. » Le fiancé renoue les négociations, les familles tombent d'accord, mais elle a entendu la voix d'En-Haut, elle ne veut plus appartenir qu'à Dieu.

Cependant elle hésite encore, le monde la tient plus qu'elle ne croit et il faut l'intervention fortuite de l'abbé Pératout, pour l'amener à renoncer à sa vie de dissipation et de divertissement. Dieu lui parle : « Tu veux te sauver et tu te perds ! » Alors elle répond comme saint Paul : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Me voici ! — Sois religieuse. — Où ? — A Saint-Alexis. — J'y cours ! »

Elle y court en effet, puis va retrouver M. Pératout qui lui dit : « Vous allez bien vite en besogne. Attendez quelque temps. » — Et il l'étudie, lui demande quel attrait particulier elle éprouve. Elle ignore ce que c'est qu'un attrait. Alors il lui définit cette disposition de l'âme qui la tourne vers telle ou telle vertu spéciale. — « Mais, mon Père, dit-elle ingénument, je les ai tous ! »

Elle entre à Saint-Alexis, et goûte un doux bonheur à servir les malades, mais un « attrait » puissant la porte vers la vie plus parfaite du Carmel. Pour éprouver sa vocation, ses supérieurs l'envoient à l'hospice Saint-Léonard. Elle y trouve une image de sainte Thérèse, vers laquelle souvent elle revient et repasse en lui disant : « Prenez-moi ! » Sainte Thérèse la prit.

Mais quelle heure poignante que celle du départ de Saint-Alexis ! « Quand je voyais mes bonnes Mères, mes chères Sœurs, je me disais : Encore un peu de temps et je les quitterai pour toujours. Lorsque j'étais à l'hôpital, entourée de mes orphelines, je pensais : Pauvres petites, encore quelques jours et je vous abandonnerai ; une autre Sœur sera votre Mère. J'aimais à revoir la charmille où j'avais reçu tant de grâces, où j'avais si souvent entendu la voix de mon Bien-Aimé... »

C'était une âme exquise.

Elle se rend donc au Carmel presque abandonné de Limoges où une supérieure de passage la décourage plutôt. Elle presse alors sur son cœur l'image de Jésus crucifié et s'écrie : « Je veux la croix... Je veux la croix. » — Eh bien ! vous voulez la croix, vous l'aurez !

Que de figures pieuses, dévouées, charmantes l'on rencontre au Carmel dans le cours du récit, bien encadrées et bien touchantes : l'abbé Hervy « le vieux Père, » sœur Adélaïde de Saint-Augustin, « une vraie fleur du désert » dont le « parfum seul la trahissait, » Elisa Bardy « le petit Ange » que son père vient arracher au couvent, mais qui y reviendra aussitôt qu'elle sera libre et qui prendra le nom si cher au Carmel de France d' « Isabelle des Anges ; » et tant d'autres !

La Mère Thérèse-Madeleine affermit le couvent de Limoges-Jérusalem et fonde ensuite Bethléem, à Tulle, en attendant qu'avec l'aide de Mgr Gay elle crée Nazareth au Dorat.

C'est à Bethléem que se présentait, le 6 septembre 1845, un jeune prêtre inconnu qui était venu saluer l'évêque de Tulle. Il demanda à parler à la prieure ; elle vint aussitôt ; il sollicita le secours de ses prières. C'était l'abbé Gay, âgé de trente ans environ, mais prêtre seulement depuis quelques mois, qui partait pour Rome. Le matin il avait célébré la messe conventuelle et communié la Mère Thérèse-Madeleine, qui avait eu une impression très vive de sa vertu. Il s'en alla ensuite sans dire son nom, mais on lit dans sa *Correspondance* : « J'ai causé quelques instants avec la prieure : ce doit être une bien sainte femme. Je ne l'ai point vue, puisqu'une double grille et un voile la séparaient de moi ; mais il y avait dans l'accent de sa voix je ne sais quoi de touchant, d'heureux, de pieux, de divin, qui me pénétrait l'âme et me ravissait l'esprit. Je suis sorti plus ému, de ce parloir, que souvent je ne sors du sanctuaire. » (T. I, p. 124-125).

Une autre fois, le 15 octobre 1849, il revient au Carmel avec l'évêque de Tulle. Même impression profonde : « Tu vas me demander, écrit-il à sa mère à qui il raconte sa visite, comment elle est, cette mystérieuse Mère Thérèse. Je te dirai ce que je puis trouver de mieux, c'est que son visage ressemble beaucoup à son âme : c'est je ne sais quel mélange très heureux de majesté et de grâce ; j'y trouve de l'enfant, de la reine et de la sainte. » (*Ibid.*, p. 158).

C'est elle qui le révéla lui-même à lui-même et lui manifesta les desseins de Dieu sur lui. Il lui disait sa passion du renoncement et sa soif de sainteté ; elle mit alors sa propre vie sous ses yeux et il y lut des choses ineffables ; il y vit ce qu'est une âme baignée dans la grâce de Dieu et qui cherche à atteindre la perfection pour plaire davantage au Bien-Aimé. De ces confidences intimes et réciproques jaillirent pour l'un et l'autre des clartés

nouvelles. « Mgr Gay, dit son panégyriste M. l'abbé Laprée, se plaisait à le confesser lui-même : c'est au Carmel, après Dieu, qu'il dut la grâce de voir s'ouvrir devant lui les merveilleuses voies qui conduisent aux derniers mystères du divin amour. Toujours, certes, depuis sa conversion, il avait été passionné de Dieu et encore plus depuis son sacerdoce. Mais un jour, au contact de l'âme d'une fille de sainte Thérèse, une flamme nouvelle s'alluma dans son âme.

« Jour pour lui à jamais inoubliable et dont le souvenir se retrouve probablement dans ce passage d'une feuille écrite pour lui seul : « O amour « sans mesure et sans nom ! O amour dont il fau- « drait ne pas parler, dont on ne peut ne pas « parler et dont on voudrait parler sans cesse !..... « Je me sens envahi par vous, *depuis le jour où « vous m'avez blessé, vous savez comment, ô « mon Dieu !* »

L'abbé Gay commence à parler aux religieuses à la grille, puis il s'établit quelque temps dans une cellule que lui offre l'abbé Hervy, et devient bientôt « le jeune Père ». Touché de la pauvreté des carmélites, qui sont exposées à l'injure du temps, il leur ouvre sa bourse; mais, mieux encore, il leur ouvre son cœur rempli d'amour pour Jésus-Christ, son esprit rempli de doctrine suave, leur expose le but de l'Incarnation, qui est la gloire de Dieu pour la sanctification des âmes, le salut des hommes par le sacrifice; les faveurs ineffables que Dieu réserve à ses épouses, les degrés de sainteté jusqu'au *repos*, jusqu'au ciel.

Les instructions du « jeune Père » « afferventent » la communauté, et il met le comble à ses munificences en leur achetant une maison au Dorat.

Théologien profond, orateur distingué, l'abbé Gay redoutait tout ministère éclatant. Peut-être y avait-il en lui à la fois beaucoup d'humilité et une grande timidité. Sûrement il n'était pas homme à marcher de lui-même pour lui-même. « Je suis un terrain à exploiter, » disait-il. Le Carmel de Limoges l'exploita. Il y donne des retraites admirables : « Jamais, écrit la Mère Thérèse-Madeleine, jamais nous n'avions rien entendu sur la vie religieuse de si touchant, si solide et si divin. Les paroles de ce bon Père ne peuvent se reproduire, la plume tombe des mains dès qu'on veut recueillir des extraits de ses instructions. C'est assez, car sa parole est si puissante qu'elle s'imprime à tout jamais dans l'âme, et la pratique suit de près, tant elle sait convaincre... Ses paroles tombent du ciel. » Mais elle n'est pas égoïste, elle ne veut pas garder pour le Carmel seul ce précieux trésor; avec M. Delor. curé de Saint-Pierre, elle insiste auprès de Mgr Buissas pour le faire prêcher à la cathédrale Saint-Etienne. L'évêque accepte et en 1851 l'abbé Gay obtient un succès considérable, il est sacré orateur de la chaire.

Désormais ces deux âmes sont étroitement unies dans l'amour de Dieu et la passion du renoncement intérieur. L'abbé Gay fait le vœu *du plus parfait amour* en toutes ses actions, puis le vœu *d'appartenance sans bornes* au divin Maître; la Prieure fait le vœu de se donner totalement *au pur et unique amour de Jésus* pour en faire sa constante étude et le but de sa vie; ils marchent ainsi parallèlement dans la voie royale de la croix.

Le Carmel du Dorat s'appellera Nazareth, nous l'avons dit. Le 8 juillet 1856, sept religieuses, dont cinq professes et deux postulantes, montent dans une grande voiture qui les y conduit depuis Limoges. « Ce cher troupeau du bon Dieu, raconte le fondateur, avait en plus de tant de bons anges qui l'escortaient invisiblement deux anges visibles pour le garder. C'était le vénérable et bien-aimé Père Hervy, auquel s'était joint un ami ancien et dévoué du Carmel, le chanoine Pératout. Ce fut sur tout ce monde que se ferma la portière, quand l'heure du départ fut venue, et si quelqu'un s'imagine que cela se fit sans beaucoup de larmes, c'est qu'il ignore tout à fait comment on s'aime au Carmel. » L'abbé Gay se rendit sur la route pour les attendre. « On peut être assuré que les anges gardiens des Dorachons, conduits par l'ange de toute la ville, s'empressèrent au devant des sœurs et leur firent un accueil ami. » Le jeune Père avait tout disposé pour les recevoir. Il les conduit d'abord à la chapelle où elles prient un moment et de bon cœur, puis dans le monastère qu'il leur fait visiter pièce par pièce. « Elles trouvent bon tout ce qu'on leur donne, car elles prennent tout de la main de Dieu. » Deux heures après, arrivait la Mère Thérèse « littéralement mourante, » dans une voiture de poste, pour les installer. Alors tout fut à la joie. « Elle regarda avec de très amoureuses larmes ce seuil béni de son cher et tant désiré Nazareth; elle joignit les mains et demeura ainsi abîmée un moment, puis : « C'est la fin, dit-elle, je chante « le cantique du vieillard Siméon. »

Le surlendemain, l'abbé Gay dit la première messe de communauté, qui fut entendue avec une ferveur toute céleste : « Nous pensons, écrit-il, que le cœur de Dieu s'ouvrit pendant cette messe, non seulement sur tous ceux qui eurent le bonheur d'y assister, mais sur la ville entière du Dorat. » Enfin le 14 juillet, en la fête de saint Bonaventure, eut lieu l'installation solennelle; la chapelle du couvent s'ouvrit et le public savoura une des plus ravissantes instructions du « jeune Père » : « Vous assisterez invisiblement, dit-il aux Carmélites, ces pères et ces mères dans la sainte et difficile tâche de l'éducation de leurs enfants. Dans toute âme abattue vous ferez descendre la force, dans toute âme affligée l'espérance, dans toute âme amère la douceur, dans toute âme séparée de Dieu le regret de Dieu. »

Mgr Pie alors pria l'abbé Gay de l'assister comme théologien, au concile de Périgueux. Avant de se prononcer, il consulta le curé d'Ars qui lui dit en versant des larmes : « Allez vers cet évêque, vous ferez du bien avec cet évêque ! »

Et le 11 octobre 1856 il écrivait à la Mère Thérèse-Madeleine pour lui notifier sa décision bien arrêtée de quitter Paris pour s'établir à Poitiers.

Cette lettre est admirable de spiritualité et elle montre quelle sainte et profonde intimité régnait entre ces deux belles âmes, le « religieux de Jésus » et la carmélite.

En 1861 la Prieure du Dorat, Mère Marie Joseph rend son âme angélique aux anges pour la présenter à Dieu. « Elle me disait, écrit l'abbé Gay : « Mon Père, je meurs le cœur plein d'amour pour « tout le monde ; j'aime vraiment tout le monde ; « aussi Dieu me fera miséricorde. » S'étant regardée elle-même, elle n'a senti de regret que pour trois choses : ses sœurs « (Je les aime tant ! » disait-elle), le chant de l'Eglise et le Saint-Sacrement. Elle ajoutait : « C'est une sottise, « puisque je trouverai mieux là-haut ; mais pour- « tant j'ai senti ce regret. » *(Ibid.*, p. 326).

La Mère Thérèse-Madeleine est vivement affligée de ce départ, mais le sien ne tardera que de deux ans. De plus en plus souffrante et de plus en plus parfaite, elle apparaissait à ses filles « comme Moïse descendant du Sinaï » d'où elle rapportait aussi une loi d'amour pour sa communauté. Elle demeurait cependant « l'âme et le cœur, aussi bien que la tête... de son Carmel. » Lorsque la Mère sous-prieure s'approchait d'elle pour recevoir des éclaircissements dont elle avait besoin, ses réponses étaient claires et précises, toutes portaient l'empreinte des communications qu'elle venait d'avoir avec Dieu. « *Son esprit était sur ses lèvres.* »

La nuit du dimanche 11 décembre 1863 au lundi, on aperçut une lumière brillante qui se reposa au-dessus de l'infirmerie et éclaira les cellules. Le lendemain l'agonie commençait lente et pénible. Aux crises violentes succéda une accalmie douce, et la nuit elle s'endormit d'un sommeil d'enfant dont elle ne se réveilla plus. L'infirmière ne remarqua même point quand elle rendit le dernier soupir.

L'abbé Gay en fut accablé : « Pauvre chère sainte Mère, écrit-il aux carmélites orphelines. La voilà dans cette éternité dont la pensée la frappait tant. La voilà en face de ce Dieu qu'elle a tant aimé, qu'elle a depuis si longtemps et si vaillamment servi. La voilà avec Jésus !.... » Mais le devoir l'enchaîne, il ne peut se rendre à ses funérailles et il ne s'en console pas, car : « Dieu seul connaît, ajoute-t-il, tout le bien que m'a fait cette sainte âme, et Jésus seul peut le lui rendre. »

Huit jours après il n'est pas encore remis de ce coup si soudain. Il y a certainement, dit-il, « un dessein tout particulier de Dieu dans cette mort si effacée. Il est clair que, depuis bien des années, Notre Seigneur ne faisait qu'effacer peu à peu cette vie autrefois si brillante... Elle n'avait plus, vraiment, de directeur que Dieu, mais elle lui était toute livrée et n'avait plus l'ombre d'un désir humain. »

Dieu avait voulu lui épargner, à elle si tendre, la tristesse des adieux qui l'eussent ébranlée, peut-être brisée.

« Elle a été à tous égards une carmélite hors ligne, une prieure hors ligne. »

Ce jugement de Mgr Gay a la plus haute portée. Il connaissait le Nazareth du Dorat, la famille de choix qui y résidait, il connaissait la Mère. Il les avait élevées et il se plaisait à dire : « Là, mon œuvre est achevée, les âmes y sont au niveau de l'enseignement que Dieu m'a fait la grâce de leur donner... » Il les aimait au point qu'il voulut que son cœur reposât dans leur Carmel.

Nous avions bien raison de dire que c'est la Mère Thérèse-Madeleine qui a fait Mgr Gay. En revanche il l'a élevée, elle et ses filles, au niveau de la plus haute spiritualité. M. l'abbé Marandat a su raconter tout cela avec un charme, avec une émotion qui vous gagnent à le lire. Il a travaillé pour une bonne œuvre, mais en même temps il a écrit une bonne œuvre mystique, historique et littéraire.

2° Comptes rendus bibliographiques

Comment faut-il prêcher ? *Lettres à un jeune prédicateur*, par J. Brugerette, professeur licencié d'histoire et de philosophie. — Un volume in-12 de 350 pages. — Prix : 3 fr. 50. — Lyon, Nouvellet, 3, avenue de l'Archevêché.

Ce petit volume est un excellent cours de rhétorique sacrée. Mais, ce mot de rhétorique à peine lâché, hâtons-nous d'ajouter qu'il faut le vider de tout ce que les siècles et la malice des hommes y ont attaché de fâcheux.

On trouvera ici les conseils les plus pratiques, fruit de vingt ans d'expérience et de réflexion sur les qualités et conditions de la prédication : comment il faut étudier un texte, n'en pas faire une espèce de devise ou d'énigme que le discours enveloppe, en laisser sortir le sermon aussi naturellement que l'arbre sort du germe (exemples à l'appui) ; — comment on se documente, suivant le précepte de saint Bernard : *Implete prius, et sic curate effundere ;* — où il faut se documenter si l'on veut justifier le mot de Bossuet : *Entendre un prédicateur, c'est entendre parler Dieu dans sa langue naturelle, tanquam Deo exhortante per nos ;* — comment on compose si l'on veut éviter de jeter « un déluge de mots sur un désert d'idées » (applications pratiques prises de Bourdaloue surtout) ; etc.

Les cent premières pages sont le commentaire, toujours piquant et spirituel, du mot de La Bruyère : « Il faut prêcher *simplement, fortement, chrétiennement.* » Fuir la « haute prédication », que personne n'entend, suivant le mot de Pascal : « Il y a beaucoup de gens qui entendent le sermon de la même manière qu'ils entendent vêpres. » L'avènement de la haute prédication, de la prédication classique avec la Renaissance, n'a pas précisément marqué un progrès dans l'art de convertir les âmes. Chose curieuse, et que nous faisait remarquer il y a quelques mois le P. Exupère *(Etudes franciscaines)*, quand on écrit l'histoire de l'éloquence sacrée, on parle d'abord des Pères, — très bien, — puis on saute par dessus douze siècles (barbares !) pour arriver ou tomber sur le XVII[e] siècle français... Les plus honnêtes saluent, en passant, saint Bernard. Quant aux autres orateurs du moyen âge, Dominique, Antoine de Padoue, Vincent Ferrier, Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, ils ne savaient donc pas prêcher ? On n'en parle pas. M. Thureau-Dangin nous a donné, il y a quelques années, un exquis petit volume sur *saint Bernardin de Sienne* et la prédication populaire : que de gens en ont été choqués ! Resterait seulement à expliquer comment ces prédicateurs méconnus s'y sont pris pour christianiser le monde païen, tandis que les orateurs parfaits qui procèdent de la Renaissance ne parviennent pas à empêcher ce même monde de redevenir païen...

Faut-il revenir à l'improvisation? Saint Thomas voulait que l'on parlât *ex plenitudine contemplationis*. Et Berryer ne pensait pas très différemment quand il écrivait : « Savez-vous le secret des improvisateurs? C'est qu'ils n'improvisent pas du tout. Bien pénétrés d'une pensée, d'un sentiment longuement médité dans leur cervelle, ils se sont dit vingt fois, cent fois la même chose; et, l'occasion venue où ils l'expliquent à haute et intelligible voix, *ils n'ont de mérite dans la vivacité de l'expression que par la maturité de la réflexion*. Voilà le secret des gens qui parlent en public. Pour moi, qui suis du métier, je ne saurais dire ce que je n'aurais jamais pensé. »

Vous avez préparé votre sujet; il ne vous reste plus à chercher que le tour à donner à vos idées : forcez-vous à improviser, seul, sans témoins, dit Sarcey. Quand vous serez au bout de votre développement, recommencez, deux fois, trois fois, cinq fois, dix fois; la première fois, ce sera maigre; peu à peu les idées, les trouvailles afflueront, bouillonneront dans votre cervelle, jailliront à flots tumultueux...

« Ne vous arrêtez dans ce travail, dit Sarcey, que si vous remarquez qu'à reprendre ainsi le même thème vous retombez dans le même développement, et que ce développement, avec ses tours de langage et ses suites de phrases, se fixe dans votre mémoire. *Il ne faut jamais rien savoir par cœur*. A quoi vous sert l'exercice que je vous recommande? A vous préparer au large et plantureux humus de tours et de mots que vous devez traiter. L'idée, vous l'avez; c'est l'expression que vous cherchez. Vous craignez que les mots et les formes de phrases vous manquent. Il faut en accumuler par avance un nombre considérable; c'est un amas de munitions dont vous vous précautionnez pour le grand jour. Si vous commettez l'imprudence de vous charger la mémoire d'un seul développement qui soit définitif, vous faites l'effet de réciter une leçon... »

Mais il faut lire là-dessus les trente excellentes pages de M. Brugerette.

Il dresse, en terminant, le catalogue d'une bibliothèque de prédicateur. Elle est considérable, cette bibliothèque; il y fait entrer quantité de choses dont aucune n'est inutile, assurément, mais dont beaucoup n'intéressent que de très loin la préparation de l'orateur sacré, par exemple, l'*Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, de M. Müntz; la *Thaïs*, de M. Anatole France; l'*Erasme*, de M. Feugère; la *Religion romaine*, de M. Boissier; la thèse de doctorat de M. Beurlier sur le culte rendu aux Empereurs romains; le *Saint Anselme*, de M. de Rémusat (on ferait beaucoup mieux de recommander celui du P. Ragey). — On a marqué d'un point d'interrogation les ouvrages qui doivent « être lus avec prudence et comportent des réserves » : mais ces points d'interrogation eussent pu être plus multipliés, et l'on s'attendait à en trouver, par exemple, au nom de M. Lichtenberger (protestant), *Histoire des idées religieuses en Allemagne;* — au nom de M. Zeller, *Histoire d'Allemagne, t. VII;* — au nom de M. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Eglise* (à l'Index), etc. — Enfin, que M. Brugerette veuille donc supplier son imprimeur de veiller à l'orthographe des noms propress : on écrit *Salembier*, et non Salambier; — *Gayet*, et non Guyet; — *Müntz*, et non Muntz; — *Christophe*, et non Cristophe; — *Ginoulhiac*, et non Ginoulhac; — *Klee*, et non Klée; — *Kraus*, et non Krauss; — *Prévost-Paradol*, et non Prévost de Paradol; — *de Smedt*, et non de Semedt; — *Bibliothèque-Cardinal*, Paris, et non Bibliothèque, cardinal Paris; — *Mœhler*, et non Moelher; — *Aurifodina*, et non Auriphodina (un mot que le typographe semble avoir pris pour un nom propre d'auteur); — P. *Ollivier*, et non Olivier; — *Goyau*, et non Goyan; — *Houssaye*, et non Houssaie; — *Mounet Sully*, et non Sully Mounet; — *Hello*, et non Hells; — W. *Ward*, et non Word; — *Perreyve*, et non Perreyre; — *Bouillier*, et non Bouiller; — *Longhaye*, et non Loughaye; — L. *Grégoire*, avec, si l'on veut, entre parenthèses, le nom de M. Goyau, mais non Grégoire Goyau comme si Grégoire était le prénom de M. Goyau, alors que ce ne fut qu'un pseudonyme de circonstance, etc., etc.

Histoire ancienne des peuples de l'Orient, par le P. Brou, S. J. — Un vol. in-12 de 252 p., cartonné toile 2 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Histoire de l'Europe et de la France, 1610-1789, par M. Marion, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux. — Un vol. in-12 de 682 p., cartonné toile, 4 fr. 50. — Paris, Lecoffre.

Histoire contemporaine, 1789-1900, par Paul Thirion, professeur au lycée Charlemagne. — Un vol. in-12 de 716 p., cartonné toile, 5 fr. — Paris, Lecoffre.

Histoire contemporaine : *Première partie, 1789-1830*, par R. Jalliffier, professeur au lycée Condorcet. — Un vol. in-12 de 480 p., avec cartes et gravures, 2 fr. 50. — Paris, Garnier.

I. — *L'Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, par le P. Brou, à l'usage de la classe de sixième, est une perfection classique. Au lieu de traiter séparément de chacun des peuples d'Orient, suivant l'ordre indiqué par le programme officiel, il groupe autour du peuple de Dieu tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur les autres civilisations. Le peuple de Dieu, dans ce *Manuel*, a non seulement une large part, mais aussi la première place. Et il se trouve précisément que ce qui ne touche pas aux Juifs par quelque côté, est presque toujours en soi de médiocre importance.

Il y a cinquante ans comme il y a cent cinquante ans, on ne trouvait pas assez de quolibets à déverser sur Bossuet parce qu'il subordonne tout à l'histoire du peuple juif. Et aujourd'hui, c'est M. Brunetière qui le constatait il y a une douzaine d'années, bien avant son retour, « l'un des progrès de l'érudition du XIXe siècle aura consisté précisément à mettre en lumière l'importance du peuple juif dans l'histoire du monde; et sur ce point Bossuet est aussi près de la vérité de l'histoire que Voltaire, avec ses plaisanteries d'un goût généralement douteux, en est au contraire éloigné... Le monde moderne serait parfaitement inexplicable et incompréhensible sans l'opération du ferment israélite... Dans une *Histoire* dite *universelle*, non seulement on peut se passer des Aztèques et des Chinois, même à la rigueur, si on le voulait, *de l'Egypte et de Babylone*, puisqu'elles n'arrivent à l'existence qu'en entrant dans l'orbite de la civilisation méditerranéenne, » juive, grecque ou romaine, et que tout ce qui nous est venu des siècles antiques, nous est venu par l'intermédiaire d'un de ces trois peuples, Juifs, Grecs ou Romains.

De plus, à tout grouper autour du peuple juif, on gagne de suivre l'ordre chronologique, de montrer la « succession des empires, » et, par conséquent, de faire entrer dans une histoire même élémentaire un peu de philosophie.

Après les préliminaires révélés sur les origines de l'humanité, viennent les civilisations primitives de Chaldée et d'Egypte. Puis, précisément quand les annales d'Egypte sont interrompues par l'invasion des Pasteurs, s'intercale l'histoire des Patriarches. Quand, à la mort de Joseph, cette histoire s'interrompt à son tour pour 400 ans, l'histoire d'Egypte reprend avec la XVIIIe, la XIXe et la XXe dynastie, mais pour devenir insignifiante après Ramsès III. Or, c'est juste à ce moment que le peuple hébreu se constitue.

A part un effort isolé de l'Assyrie pour s'étendre hors de ses frontières, et un réveil momentané de l'Egypte sous le roi Sésac, il n'y a d'important, pendant plusieurs siècles, que la formation, l'apogée et la décadence du peuple juif.

Commencent enfin les invasions assyriennes. Il n'y a plus dès lors qu'une histoire, celle d'une lutte gigantesque entre les empires qui se succèdent et tombent les uns après les autres. Mais, au centre, sont toujours les Juifs, souffrant de ces révolutions, les prédisant à l'avance, ou y échappant par miracle, mais jamais indifférents à ce qui se passe. Jérusalem est comme un lieu élevé d'où il est aisé et intéressant de suivre la marche des révolutions.

Et c'est là qu'il faut se placer pour les comprendre. Car, le centre de tout, c'est Jésus-Christ, prédit, attendu, désiré, préparé. Ainsi faisait Daniel; ainsi fit Bossuet.

Et il n'y a rien là qui dépasse l'intelligence des enfants. Ils pourraient se perdre à suivre dans tous ses détails la lutte de l'Egypte avec l'Ethiopie, ou de l'Assyrie avec les Elamites; mais la marche de la Providence dans le monde est trop simple et trop belle pour qu'ils ne puissent s'élever jusque-là.

II-III. — A la même collection appartiennent les deux volumes d'histoire moderne et contemporaine, de MM. Marion et Thirion. Le P. Brou fait du peuple juif le centre de l'histoire ancienne ; et de même, l'histoire moderne a son centre, elle aussi, qui est l'Eglise. Jésus-Christ est présent dans tous les siècles qui ont précédé sa venue ; il l'est, mais de façon beaucoup plus visible encore et plus éclatante, par son Eglise, dans les siècles qui ont suivi. « Le commencement et la fin de toutes choses, c'est la sainte Eglise catholique, » disait saint Epiphane. Au fond de tous les grands mouvements politiques et de toutes les transformations sociales, y a-t-il autre chose que la question de l'Eglise, l'Eglise suivie ou l'Eglise repoussée, l'Eglise aimée et obéie ou l'Eglise combattue ?

Or, MM. Marion et Thirion ont fait systématiquement abstraction de ce point de vue. Ils sont catholiques pourtant ; ils ont voulu écrire des ouvrages qui méritassent droit de cité dans nos collèges ecclésiastiques. Et leurs manuels en effet ne sont pas l'œuvre d'ennemis ; l'esprit n'en est pas plus défectueux qu'en d'autres livres similaires que l'on met aux mains de nos jeunes gens et qui sont même parfois signés de plumes ecclésiastiques. Ils excellent à débrouiller clairement l'écheveau si touffu de la politique moderne, à donner l'intuition d'un plan de campagne, à présenter des raccourcis vivants des mouvements littéraires ou artistiques. Et ce sont là de précieuses qualités pour des préparateurs au baccalauréat ; mais le baccalauréat n'est pas le tout de la vie, ni donc de l'éducation. On veut bien ne pas blesser l'Eglise : mais la taire, taire ses principes, n'est-ce pas la blesser ? et n'est-ce pas blesser la vérité de l'histoire, puisque c'est en taire le facteur essentiel, le pivot divin autour duquel ou contre lequel tout se meut en définitive ?

Rien d'étroit comme le point de vue de la politique moderne ; et rien d'incomplet comme un exposé qui n'en envisage pas d'autre. Dans la Révocation de l'Edit de Nantes, n'y a-t-il pas autre chose à considérer que telle ou telle conséquence économique ? En Jules Ferry on ne nous apprend à voir que le patriote : s'il n'eût eu d'autre « gloire, » à qui fera-t-on croire que son nom eût gardé tel retentissement ? On nous dit qu'en Russie, sauf la défense de quitter « l'orthodoxie, » la liberté religieuse est entière et que « les mesures prises, à divers moments, contre le catholicisme ou le protestantisme ne visaient, en fait, qu'un résultat politique : l'assimilation des éléments polonais ou germains. » A quel but cette petite phrase sèche qui termine le paragraphe relatif à la mort de Wallenstein : « Ferdinand (l'empereur d'Allemagne) fit dire trois mille messes pour le repos de leur âme (de Wallenstein et de ses complices) et récompensa richement les assassins » ? Les Articles organiques, « non reconnus par le Pape, n'eurent jamais que la valeur de lois de l'Etat et non de clauses de traité ; » pas même la valeur de lois de l'Etat ; une loi injuste *n'est pas*, purement et simplement, donc n'a aucune valeur.

Léon XIII a recommandé maintes fois à nos contemporains d'étudier l'Eglise et sa divine constitution. Combien peu, même parmi nous, ont suivi ses indications !

IV. — Sur ces « Articles organiques, » M. Jalliffier exprime à peu près la même idée que M. Thirion : « Ces articles ne pouvaient être signés par le légat du pape ; mais ils ont été acceptés en même temps que le Concordat par les pouvoirs publics ; ils font corps avec lui et ne peuvent en être séparés. » (P. 214).

M. Jalliffier n'est pas des nôtres, ou du moins nous ne le pensons pas ; en tout cas, son Manuel ne fait point partie d'une collection qui nous soit spécialement destinée. Est-ce d'ailleurs *Manuel* qu'il faut dire ? Ce volume de près de cinq cents pages n'embrasse que quarante années du XIX^e^ siècle ; le second volume, qui paraîtra dans quelques mois, sera sans doute plus considérable encore : ce qui constituera un nombre de pages peut-être excessif pour un « Manuel. »

Mais, aux mains de nos confrères dans le sacerdoce, ce premier volume sera un précis fort utile et extrêmement intéressant. M. Jalliffier est depuis longtemps célèbre par un talent d'exposition qui est des plus remarquables. Peu savent comme lui ressusciter en quelques pages le passé le plus complexe, choisir le détail typique qui caractérise une situation, d'un trait, d'un mot illuminer un moment de l'histoire. Quant à l'esprit qui anime ces pages, ce n'est pas l'esprit catholique, mais ce n'est pas non plus l'esprit d'un ennemi. Le temps n'est plus, croyons-nous, même dans l'Université, à l'esprit de haine ou d'étroits préjugés qui disqualifiait jadis des manuels comme ceux de Duruy, de Rambaud, ou même de Maréchal. On ne trouvera pas, dans ce livre de M. Jalliffier, de ces pages odieuses qui n'ont malheureusement pas empêché les manuels de M. Blanchet d'être adoptés dans des maisons ecclésiastiques, même dans des petits séminaires. On y trouvera, à propos de la Restauration par exemple, les vieilles rengaines de l'esprit libéral ; mais nous supposons que le venin en est bien évaporé pour nos lecteurs, et d'ailleurs les mesures prétendues « restauratrices » de la Restauration ne s'inspiraient pas précisément des principes de l'Eglise, et ce fut un des fléaux de la Restauration de prétendre se solidariser avec l'Eglise. On y trouvera aussi de louables efforts vers une appréciation équitable des choses, par exemple à propos même de l'Université impériale, où l'on n'hésite pas à voir un instrument de despotisme, « pour assouplir et asservir les volontés ; » — à propos encore de cette Constitution civile du clergé, pierre d'achoppement de tant d'historiens : « Sans doute le principe (??) de l'élection des membres du clergé par les fidèles était conforme aux usages de la primitive Eglise. Mais pouvait-on faire revivre brusquement des traditions tombées en désuétude depuis de si longs siècles ? De plus, comment faire accepter du Saint-Siège la renonciation complète à la consécration des évêques ? N'était-ce pas un schisme qui allait résulter de la dangereuse initiative de la Constituante ?... L'on vit, dès lors, en présence, deux clergés : le clergé nouveau, composé des *jureurs* ou *assermentés*, jeunes ambitieux, nommés souvent par des incrédules, soutenus par les acquéreurs des biens nationaux, et les *non-jureurs* ou *réfractaires*, qui, plus respectés, exerçaient, la nuit, dans les granges, leur saint ministère. »

L'Evangile du Cœur de Jésus, par l'abbé H. Bolo. — Un vol. in-12 de 300 p., 2 fr. 50. — Paris, Haton.

Dieu s'est fait homme : qu'y a-t il gagné ?

Nous apercevons bien d'abord ce qu'il y a perdu ; sa majesté réduite à de si chétives proportions !

Mais il y a gagné un *Cœur :* il s'est approprié le sentiment humain, c'est-à-dire la faculté de percevoir et de juger les choses *à la façon des hommes.*

Dieu, en effet, en tant que Dieu, est la miséricorde même, mais il ne souffre pas, il ne s'émeut pas : il est infiniment bon, mais il n'est pas un être sensible.

Jésus-Christ, lui, reste Dieu pour aimer sans mesure, mais il devient homme pour aimer en homme, pour avoir un *Cœur : qui condolere possit... :* et n'est-ce pas là le vrai lien de la fraternité, celui qui se forme dans la communauté des souffrances, des joies, des aspirations ?

D'où ce que M. Bolo appelle la « révolution évangélique » : ce n'est plus seulement l'autorité de Dieu intimant des ordres ; c'est « la misère de l'homme qui, pénétrant dans le Cœur de Jésus, informe l'amour de Dieu et lui suggère en quelque sorte, sous un mode nouveau, les procédés à employer pour consoler l'humanité. Si Dieu pouvait apprendre quelque chose, nous dirions que, par le Cœur de Jésus, la royauté divine est à l'école de la faiblesse humaine... Dieu ne consulte plus l'infinie grandeur de son Etre pour nous prosterner de gré ou de force à ses pieds ; il consulte le cœur humain qu'il a fait sien, pour s'incliner vers nous, se donner à nous, le plus possible, ce qui est encore une manière d'envahir, de devenir le maître. »

Tout l'Evangile découle de ce principe de condescendance, et donc relève du Cœur de Jésus.

Dans l'Ancienne Loi, la religion semblait n'avoir qu'un but : tenir Dieu sur son trône, sauvegarder sa gloire, courber l'homme devant lui.

Dans la Loi Nouvelle, tout semble organisé en sens contraire : Dieu va vers l'homme, il se présente de porte en porte, frappe de cœur en cœur... *Parvulus datus est nobis.*

Dieu nous demande notre cœur. Dès l'origine il a visé notre cœur. On dirait, à lire les Ecritures, que le cœur humain est l'organe religieux par excellence, celui dont la fonction est de recevoir Dieu. Il semble que Dieu n'a rien autre à demander à l'homme que son cœur. Or, personne ne songerait à critiquer Dieu d'estimer le cœur humain au point de ne demander, de ne

vouloir, de ne compter que lui. Dès l'instant que Dieu se fait homme, pourquoi avec cet Homme-Dieu raisonnerions-nous et jugerions-nous autrement que Dieu? Pourquoi le cœur, qui joue dans le chrétien le premier rôle, ne serait-il pas dans le Christ à la première place pour nos adorations ?

Le diable, lui aussi, vise le cœur humain ; il fait converger vers le cœur humain, pour le « séduire, » l' « égarer, » l' « alourdir, » l' « endurcir, » toutes ses stratégies ; aussi, que voyons-nous ? Logiquement il s'en prend avec la même ardeur au Cœur divin, dès que ce Cœur entre en scène par des manifestations plus marquées. Dérober le Cœur du Christ aux regards et aux adorations de l'humanité, ou bien détourner de Dieu le cœur de l'homme, c'est toujours, pour le diable, travailler à rompre ce « Cœur à cœur » qui constitue le nœud de la religion.

D'où la place prépondérante que doit prendre, dans le culte de Jésus-Christ, la dévotion au Sacré Cœur.

Telles sont les idées génératrices du nouveau livre de M. Bolo. Il n'est pas besoin de longues réflexions pour en entrevoir la fécondité. C'est à l'éclat du Cœur de Jésus qu'il contemple toutes choses, la vie naturelle et la vie surnaturelle, le monde physique et le monde moral, les corps et les âmes.

Car le Cœur de Jésus n'a pas négligé notre misère corporelle. La première manifestation de son amour, celle qui frappa et saisit tout d'abord les multitudes, eut pour objet la misère matérielle. Au début même de son ministère, à Nazareth, il entre à la synagogue et lit le célèbre texte d'Isaïe : *Spiritus Domini super me... evangelizare pauperibus misit me... prædicare captivis remissionem, et cœcis visum...* Et il commença ensuite : *Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.* Vous savez sa réponse aux disciples de Jean et le signe qu'il donne de sa mission : *Cæci vident, claudi ambulant...* Il ne veut pas que ses envoyés et ses ministres perdent de vue ce côté essentiel de la mission évangélique : *Curate infirmos qui in illa sunt*, préface de la prédication : *Et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei... misit illos prædicare regnum Dei et sanare infirmos.* Aucune douleur humaine ne lui a été étrangère. C'est qu'il pouvait dire, en effet, de ces os humiliés et de ces chairs rongées de lèpre : Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair ! L'humanité n'est-elle pas une extension de son propre corps, — son corps lui-même, dont il est, suivant le plus authentique des langages, la tête glorieuse, et, nous pouvons le dire, le cœur déchiré ?

C'est le Cœur de Jésus qui a racheté l'univers physique, comme l'univers moral : c'est-à-dire, c'est son sang répandu qui a restitué à l'univers physique le droit à l'existence physique, ou, si l'on veut, sa raison d'être. La raison d'être du monde, en effet, réside en l'homme qui peut relier l'univers à Dieu. La raison d'être de l'homme est en Dieu, qui attend, présenté par l'homme, l'hommage de l'univers. L'homme en rupture avec Dieu n'a donc plus rien en soi qui justifie son existence. Il est incapable de relier quoi que ce soit à Dieu, puisqu'il est un ennemi de Dieu. Dès lors, l'univers lui-même n'a plus qu'à retomber dans un néant fort rationnel, faute d'un motif quelconque d'exister ; et il y retomberait si le sang rédempteur n'avait coulé du Cœur de Jésus. D'où ce cri de l'Eglise : *Terra, pontus, astra, mundus, quo lavantur flumine !*

Mois de Marie populaire, par l'abbé Massardier. — Un vol. in-18 de 368 p., *franco* 1 fr. 75. — Paris, Vic et Amat, rue Cassette, 11.

« Populaire, » voilà une épithète qui nous avait inspiré quelque défiance, mais nous en sommes revenu très vite. Le *Mois de Marie* de l'abbé Massardier est populaire dans le meilleur sens du mot, c'est-à-dire qu'il possède les qualités qu'il faut à un ouvrage destiné au peuple : *instruire* d'une façon *simple*, pour être compris, et ne point passer par dessus la tête de nos bonnes gens.

Trente et un chapitres qui étudient chacun quelque aspect particulier de la maternité de Marie : Marie mère de la grâce, de la foi, de l'espérance, de la charité, mère des hommes, des justes, des pécheurs, des malades, des mourants, etc. Chaque chapitre comprend un solide exposé doctrinal, suivi de plusieurs exemples ou traits historiques, de deux pratiques ou résolutions, et d'une prière.

Dans chaque chapitre, l'exposé doctrinal est partagé en deux points, avec une clarté parfaite : par exemple, Marie mère des âmes chastes, parce qu'elle en est le *modèle* et la *gardienne ;* mère des âmes affligées, parce que l'affliction *vient* de Dieu et *mène* à Dieu ; mère de ses serviteurs, parce qu'elle les *aime* d'un amour spécial et les *sauve*, etc.

Ce petit volume, à bon marché, rendra de très bons services aux curés en quête de nouveautés bibliographiques pour le prochain mois de Marie.

Mois du Sacré Cœur de Jésus, par le P. Dehon, supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus. — In-16 de 276 p., 1 fr. 25. — Paris, Haton.

Mois de Marie, par le même. — Même prix, même éditeur.

I. — Ce *Mois du Sacré Cœur* suit l'ordre des litanies. Il est vraiment nouveau. Il est dogmatique et dégage de chacune des invocations les enseignements qui y sont contenus ; et dans la *Prière* et l'*Exemple* dont il fait suivre chaque chapitre, il nous présente ce que les Pères et les saints apôtres du Cœur de Jésus ont dit de plus suave, de plus onctueux, de plus élevé, de plus pénétrant. Mais considérations, exemples, prières, tout est si bien fondu que l'on y croit trouver la même plume et une inspiration unique.

II. — Le même plan a présidé au *Mois de Marie ;* la même piété exacte en vivifie les pages. Sur chacune des invocations des litanies, une considération, un exemple, une prière.

A l'école de Marie. *Versions latines en l'honneur de la très sainte Vierge,* tirées des auteurs chrétiens, par le P. Roche. — In-18 de 142 pages, cartonné. — Prix : 1 fr. 25. — Paris, Poussielgue.

Petite vie latine de Jeanne d'Arc, par l'abbé Hamant. — In-18 de 96 pages. — Paris, Poussielgue.

I. — C'est une très touchante pensée que celle qui a inspiré le petit recueil du P. Roche : extraire toute une vie de la sainte Vierge de nos auteurs chrétiens, des Pères et des poètes du moyen âge, à l'usage des classes. Il y a là des bijoux de grâce et de tendresse. C'est une exquise vulgarisation de ce qu'il y a de meilleur dans les recueils plus considérables publiés précédemment à l'usage des fidèles ou des érudits, dans l'*Année liturgique* de dom Guéranger, dans l'*Hymnarium quotidianum* du P. Ragey, dans les *Mélanges littéraires* de Gorini, etc. Il y a là environ cent vingt textes de versions latines, distribués et groupés suivant l'ordre chronologique même de la vie de la sainte Vierge, en six parties : 1° Prédestination, Nativité, Enfance de Marie ; — 2° Salutation angélique ; — 3° Bethléem ; — 4° Nazareth ; — 5° *Mater dolorosa ;* — 6° Marie reine du ciel et mère des hommes.

Dans la pensée de l'auteur, ce Recueil est destiné surtout aux élèves de troisième, quatrième et cinquième. Mais on pourra l'utiliser avantageusement au delà de cette limite, et même en dehors de toute limite scolaire, pour le plus grand bénéfice littéraire et spirituel de nos confrères. — Comme les textes ne sont pas gradués par ordre de difficulté, on a eu soin de signaler, à la Table, les plus difficiles par une croix et les plus faciles par un astérisque.

II. — M. Hamant, professeur au petit séminaire de Montigny-lès-Metz, est fort avantageusement connu dans le monde universitaire par sa traduction de la *Syntaxe grecque* de Madvig. Sa petite *Vie de Jeanne d'Arc* est destinée, dans la pensée des éditeurs, à remplacer le *Cornelius Nepos ;* et c'est là un succès qu'on ne peut trop appeler de ses vœux. Elle le mérite par l'élégance de sa latinité ; elle le mérite beaucoup plus encore par la beauté même du sujet. Et enfin l'on ne saurait trop souhaiter de voir enfin disparaître de nos classes élé-

mentaires ce *Cornelius Nepos* qui, premièrement, est l'un des plus ennuyeux entre les classiques latins, et qui ensuite, à un autre point de vue, est l'un des plus traîtres, l'un des plus fertiles en détails scabreux de mœurs antiques. Je veux bien que ces détails aient disparu des bonnes éditions classiques ; ils n'ont pas disparu de toutes, et d'ailleurs les enfants ne se procurent que trop facilement, et à compte minime, des traductions qui, elles, sont complètes.

Le Sacré Cœur et la France, par le P. Briaux, S. J. — Petit in-4° de 300 p., 31 grav. — Prix : 5 fr.

Figures de soldats, par le P. Chérot, S. J. — Petit in-4° de 300 p. — Prix : 5 fr.

La chambre d'un malade, par Mgr de Bougnies. — In-32 de 116 p. — Prix : 0 fr. 30, broché.

Le P. Paul de Barry, par le P. Zelle, S. J. — In-32 de 342 p. — Prix : 1 fr., broché.

Goffiné ou *Manuel pour la sanctification des dimanches et fêtes.* — Nouvelle édition. — Un vol. in-16 de 984 p. — Prix suivant les reliures : de 3 fr. à 7 fr. 75.

Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ racontée aux enfants. — In-12 de 200 p. — Prix : 1 fr. 25.

(Tous ces ouvrages sont édités par la Société de Saint-Augustin, Desclée et Cie, Paris et Lille).

I. — Le but de ces pages est de mettre en relief l'amour miséricordieux et prévenant de Notre-Seigneur à l'égard de la France.

L'arrivée de Lazare et de ses sœurs en Provence, la conversion de la Gaule, le baptême des Francs, la vocation de la Fille ainée de l'Eglise appelée à l'honneur d'accomplir les *gesta Dei ;* la réponse de notre pays, qui se fait le protecteur du Saint-Siège, l'âme des croisades, le héraut de l'Evangile à travers le monde ; puis, à l'heure mauvaise et trouble entre toutes, la mission de Jeanne d'Arc, toutes ces grâces, toutes ces gloires forment un magnifique préambule au suprême honneur des apparitions de Paray-le-Monial.

La révélation du Sacré Cœur en terre française remplit la seconde partie du livre.

La troisième raconte l'épanouissement de cette dévotion qui sauvera le monde, ses premières étapes sous la conduite d'apôtres de France, et sa définitive et victorieuse expansion au milieu des angoisses de l'année terrible.

La conclusion qui vient aux lèvres après avoir passé par le cœur de tout Français est cette parole du Psalmiste : *Non fecit taliter omni nationi.*

II. — Si l'on veut connaître le tempérament d'une nation, c'est ses hommes de guerre qu'il faut étudier. Telle est la pensée qui a guidé le P. Chérot dans son nouveau livre intitulé *Figures de soldats.* Pour montrer que la France ne change pas et que ses hommes de guerre sont aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois, il nous a donné, dans la même galerie, le portrait d'Olivier de Clisson, grand seigneur et hardi capitaine du moyen âge (1336-1407), à côté de ceux de Lafayette, de La Tour d'Auvergne, du duc d'Aumale, général Fleury, Canrobert, Bourbaki, Trochu et Mac-Mahon.

On voit dans cette galerie des hommes de tempéraments divers, mais tous animés d'un amour sans borne pour leur patrie et d'une bravoure allant jusqu'à la témérité.

Ce livre est à mettre entre les mains des jeunes gens de nos collèges, afin de leur montrer que l'héroïsme est à l'ordre du jour depuis longtemps dans l'armée française.

III. — Aider à profiter d'une maladie pour se rendre meilleur et se disposer à mourir, si Dieu le veut, voilà le but du petit opuscule que nous signalons. Le premier chapitre renferme deux méthodes d'oraison pour le temps de la maladie et quelques réflexions propres aux malades. Dans le second, on trouve des avis pratiques pour la réception des sacrements. Enfin, le troisième donne des considérations sur le Crucifix comme préparation à la mort.

IV. — La Compagnie de Jésus, chacun le sait, a eu, avec le P. de la Colombière, une action prépondérante dans la diffusion de la dévotion au Sacré Cœur. Mais d'autres religieux encore ont travaillé aussi de toutes leurs forces à cette œuvre importante, et le but du P. Joseph Zelle est de les mettre en évidence dans une série de petits volumes qui renferment quelques détails historiques et les œuvres les plus marquantes de chacun d'eux.

Le P. Paul de Barry, qui nous est présenté aujourd'hui, a ce titre spécial à notre attention qu'il fut, en 1626, le fondateur du monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, où devaient avoir lieu, un demi-siècle après, les révélations du Sacré Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Comme écrivain ascétique, il a composé le *Pensez-y bien,* œuvre de foi que tout le monde a lue sans en connaître l'auteur ; et d'autres opuscules où l'on rencontre la plus saine doctrine.

Le petit volume que nous signalons donne, avec le *Pensez-y bien,* l'un d'eux intitulé *Sainte faveur,* où l'on trouve décrites huit dévotions envers la sainte Eucharistie et treize dévotions envers la passion de Notre-Seigneur.

V. — Le P. Goffiné, de l'Ordre des Prémontrés, mort il y a deux siècles, a eu pour son *Manuel* un honneur qui est assez rare : c'est de survivre aux vicissitudes des temps et de compter, après deux siècles, de nombreuses éditions, preuve évidente qu'il est goûté des fidèles.

C'est que, outre le *Paroissien* ordinaire, cet ouvrage renferme un abrégé de théologie et un cours d'Ecriture sainte. On y trouve, en effet, des instructions pour chaque dimanche et chaque fête, développant soit les beautés des mystères, soit l'un des grands devoirs de la vie chrétienne, soit les sources de consolation et de force offertes par la religion aux âmes affligées. « Aucun livre de prière ne saurait être préféré à celui-là, » disait le cardinal Mermillod en le recommandant.

VI. — Ce petit ouvrage comprend trois parties :

a) Un récit emprunté à l'Evangile, où le texte sacré est abrégé, il est vrai, mais respecté autant que possible, de sorte que c'est la parole sacrée elle-même que les enfants ont sous les yeux ;

b) La reproduction soit en tête, soit à la fin de chaque chapitre, des prophéties de l'Ancien Testament qui s'y rapportent, afin de montrer l'enchaînement divin qui relie la loi nouvelle à la loi ancienne ;

c) Quelques notes explicatives, fort courtes, au bas des pages, afin de faciliter l'intelligence des passages obscurs.

Nous souhaitons de voir ce petit livre entre les mains de tous les élèves de nos séminaires, de nos collèges catholiques et des pensionnats de jeunes filles. Ils y puiseront la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur.

Saint Augustin. *Lectures spirituelles pour Noël et l'Epiphanie,* disposées par Gœdert. — Un vol. in-12 de XXXVI-538 pages. — Prix : 2 fr. 50 *(net* pour le clergé 1 fr. 50, port en sus). — Paris, Garnier frères.

Ce volume est le second de la nouvelle série qui s'est inaugurée par l'*Avent* de Bourdaloue. On y a groupé à peu près tout ce que saint Augustin a dit des mystères de Noël et de l'Epiphanie. Et c'est charmant. Avez-vous jamais pratiqué saint Augustin ? Sinon, hâtez-vous de faire sa connaissance. Car ces pages vont évidemment se répandre très vite parmi les fidèles ; et vos fidèles en seront ravis, et ils viendront vous dire leur enthousiasme, et quelle confusion pour vous si vous n'y pouvez répondre !

Ces lectures sont courtes, de quatre ou cinq pages chacune, avec sommaire. On pourra les utiliser aussi comme méditations, et pourquoi pas comme matériaux de sermons ? Mais, quelque usage que l'on en fasse, il est certain que tout sera profit et que l'on chercherait malaisément ailleurs, sur les mystères de Noël et de l'Epiphanie, autant de richesse doctrinale et de poétique suavité.